

RAPPORT ANNUEL

2012

2013

Un
environnement
bâti de qualité,
ça profite
à tous.



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC



L'Ordre des architectes du Québec s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.



Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke, Marosi et Troy architectes,
Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes, Labbé architecte
Photo: Yien Chao

SOMMAIRE

Membres du conseil d'administration, membres du comité exécutif et personnel de l'Ordre	5
Message du président	6
Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration	10
Résolutions et rapport d'activités du comité exécutif	12
Mot du directeur général	14
Communications et TI	18
Rapports des comités statutaires	20
Comité d'admission	21
Intégration des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec	22
Tableau de l'Ordre	25
Statistiques	27
Bureau du syndic	30
Enquêteur à l'exercice illégal de la profession	35
Comité de la formation continue	36
Comité d'inspection professionnelle	38
Rapports des comités parastatutaires	39
ÉTATS FINANCIERS	42



Usine de production d'eau potable de Lévis,
STGM et associés architectes
Photo : Alexandre Guérin



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2013.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le ministre de la Justice,
Bertrand St-Arnaud
Québec, mai 2013

Monsieur Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

C'est un immense plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2013

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2013

Terrasses Cap-à-l'Aigle, MU Architecture
Photo: Ulysse Lemerise Bouchard

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

André Bourassa

Pour la région du Centre

Hélène Beaudry

Pour la région du Croissant-Nord

Maude Thériault

Pour la région des Laurentides

Claude Frégeau

Pour la région de la Montérégie

Bernard McNamara

Pour la région de Montréal

Nathalie Dion

Claude Jean

Guillaume Lévesque

Josette Michaud

Shawn Moscovitch

Normand Pratte

Pour la région de Québec

Louis Leduc

Rémi Morency

Odile Roy

Administrateurs nommés
par l'Office des professions
du Québec

Pierre Émond

Jean-Pierre Lévesque

France Maltais

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Président

André Bourassa

Vice-présidents

Nathalie Dion

Guillaume Lévesque

Bernard McNamara

Délégué des administrateurs
nommés

Pierre Émond

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2013

Gabrielle Anctil

Chargée de projets en TI

Virginie Belhumeur

Coordonnatrice à la formation
continue

Claude Bonnier, architecte

Enquêteur à l'exercice illégal
de la profession

Véronique Bourbeau

Chargée de projets aux
communications

Pierre Collette, architecte

Syndic

René Crête, architecte

Syndic adjoint contractuel

Louise Dubuc

Adjointe à l'inspection professionnelle

Jean-Pierre Dumont, avocat

Directeur général et secrétaire

Pierre Frisko

Directeur des communications

Cassandra Garneau

Adjointe à la formation continue

Carole Giard, notaire

Registraire

Lynda Godin

Adjointe à l'admission

France Hébert

Secrétaire-réceptionniste

Hélène Lefranc

Agente de recherche et de liaison

Alain Letuvé, architecte

Responsable de l'inspection
professionnelle contractuel

Jean-Pierre Manfé

Régisseur contractuel

Martine Roux

Agente de recherche et de liaison

Geneviève Simard

Secrétaire au statutaire

Patrick St-Amour, CA

Contrôleur contractuel

Lyne St-Hilaire

Assistante à la direction générale

Nathalie Thibert

Gestionnaire administrative

Cédryc Viens

Agent de recherche et de liaison

Hakima Zidani

Technicienne comptable

Centre récréatif, Kangisujuaq,
Fournier, Gersovitz, Moss, Drolet
et associés architectes
Photo: Heiko Wittenborn





MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'exercice qui vient de se terminer – mon dernier à la tête de l'Ordre – donne l'impression du devoir accompli. En effet, des dossiers qui mobilisaient l'organisation depuis plusieurs années arrivent à terme ou sont sur le point d'aboutir.

PLAN STRATÉGIQUE

Nous l'avions annoncé, nous l'avons fait : l'Ordre a adopté cette année le plan stratégique 2013-2018. Cette étape marquante est l'aboutissement d'une réflexion de fond menée autant par le conseil d'administration que par le personnel de la permanence. D'ailleurs, le résultat nous ressemble : réaliste, mais ambitieux, puisque nous souhaitons en effet devenir une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en architecture. Envisager l'avenir impose aussi d'être résolument tourné vers l'intérêt public, car, j'en suis convaincu, la mission de protection du public des ordres professionnels deviendra un enjeu crucial dans les années qui viennent. L'Ordre des architectes est fin prêt à relever ce défi.

SIÈGE SOCIAL

C'est officiel : l'Ordre emménagera, à la fin de l'été 2013, au 420, rue McGill, à Montréal. À cet égard, il y a de quoi être fier du dernier exercice, marqué par l'organisation d'un concours d'architecture pour l'aménagement des nouveaux locaux. Le projet lauréat nous ravit et nous apprécions les services de notre architecte, Jean Beaudoin. Qui a dit que les cordonniers étaient mal chaussés ?



Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke,
Marosi et Troy architectes, Jodoin Lamarre Pratte et
associés architectes, Labbé architecte
Photo: Yien Chao

Pendant ce temps, le Fonds des architectes et l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) se sont déjà installés dans la nouvelle Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme (MADU), rue McGill.

À l'étage qu'occupera l'Ordre, les travaux commencent au printemps 2013. Par ailleurs, le siège social actuel, situé au 1825, boulevard René-Lévesque Ouest, a été mis en vente. Afin de maximiser les retombées, nous avons fait réaliser des esquisses d'architecture démontrant le potentiel d'aménagement des lieux.

LOI SUR LES ARCHITECTES

Les discussions qui duraient depuis 2008 avec l'Office des professions du Québec (OPQ) et le gouvernement au sujet d'une nouvelle loi sur les architectes se sont conclues au printemps 2012. Un projet de loi omnibus – le projet de loi 77 – a même été déposé. L'arrivée du nouveau gouvernement à Québec a changé la donne, mais le dossier continue d'avancer.

Toutefois, comme il s'agit d'un projet de loi issu d'un consensus et permettant d'améliorer substantiellement la protection du public, il est fort probable que le texte sera déposé de nouveau lors de la session parlementaire

de l'automne 2013. C'est ce que nous comprenons de nos échanges récents avec le gouvernement Marois.

L'Ordre profitera de l'étude du projet de loi pour tenter de le bonifier davantage, en particulier afin d'arrimer les différents seuils à partir desquels l'intervention d'un architecte est obligatoire. Ce point de vue a déjà été exprimé cette année, notamment lors de rencontres avec le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, et avec les membres du cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Sylvain Gaudreault.

RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

Autre bonne nouvelle : en juin 2012, le Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société est enfin entré en vigueur. Les firmes d'architecture peuvent ainsi adopter la forme juridique qui convient le mieux à leurs besoins. Du même coup, le nouveau Code de déontologie des architectes, entré en vigueur en 2011, est pleinement applicable.



La Station, FABG architectes
Photo : Julie Charette

Trois projets de règlement sont encore en attente à l'OPQ. Celui sur les normes d'équivalence et celui sur les conditions et modalités de délivrance des permis devraient être adoptés au cours du prochain exercice. Nous espérons que ce sera aussi le cas pour le nouveau Règlement sur l'inspection professionnelle.

ÉVÉNEMENTS

Au cours du dernier exercice, j'ai eu l'honneur de remettre la médaille du Mérite 2012 à l'architecte Moshe Safdie. Quel plaisir d'entendre ensuite cet illustre confrère livrer un message inspirant et transmettre les valeurs qui l'animent aux jeunes architectes qui recevaient leur permis ce jour-là!

Cette cérémonie clôturait notre congrès, qui s'est déroulé du 31 mai au 2 juin, sur le thème de l'aménagement du territoire. Celui-ci a été particulièrement riche. Aux for-

mations se sont ajoutés quelques événements, dont une conférence de l'architecte torontois Ken Greenberg, un débat sur l'aménagement du Nord québécois et la projection d'un film sur l'étalement urbain, *Radiant City*. D'une année à l'autre, ce rendez-vous prend de l'envergure.

MODERNISATION

Afin d'optimiser nos pratiques internes et en prévision du déménagement, nous avons entrepris un grand ménage! Les archives sur support papier ont fait l'objet d'un immense tri qui a permis d'en diminuer le volume. Ce travail est effectué dans le respect de nos obligations juridiques, bien entendu.

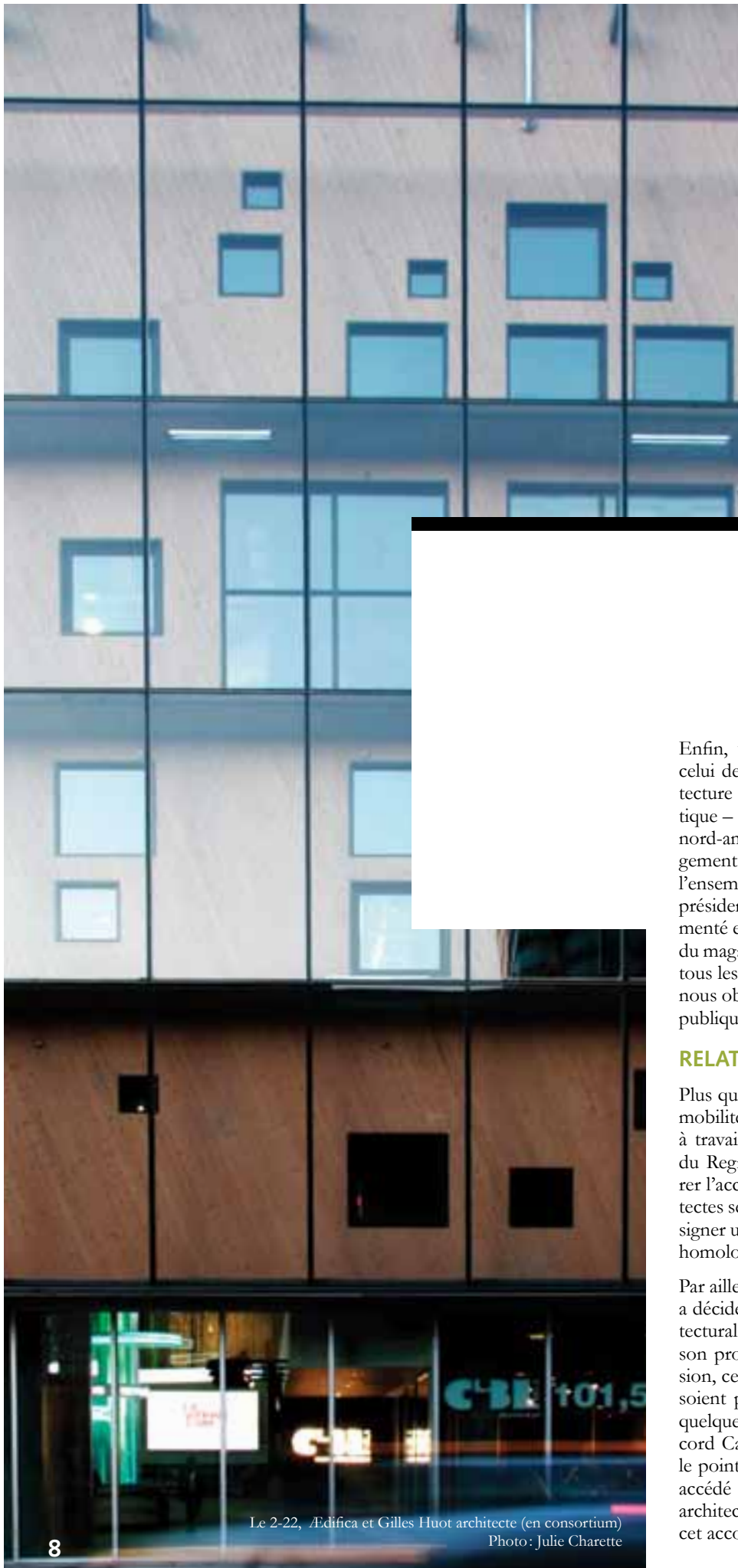
Par ailleurs, nous disposons, depuis février 2012, d'un logiciel de gestion intégrée des documents parfaitement adapté à nos besoins et facile d'utilisation. Tout nouveau document est désormais intégré dans cet outil, tandis que la numérisation des archives se poursuit. Nos méthodes de travail sont désormais modernes et pourront encore évoluer. Voilà un travail ingrat qui est mené dans l'ombre, mais qui n'en est pas moins essentiel.

AFFAIRES PUBLIQUES

À l'inverse, l'Ordre bénéficie d'une visibilité de plus en plus grande grâce à ses prises de position publiques. Dans la continuité de l'exercice précédent, nous avons insisté, avec d'autres acteurs du milieu économique et du design montréalais, pour que le pont Champlain fasse l'objet d'un concours international d'architecture et d'ingénierie. Malgré une rencontre avec le ministre des Transports du Canada, Denis Lebel, rien n'est encore acquis dans ce dossier.

En ce qui concerne le patrimoine, nous avons joint notre voix à celle des citoyens qui se sont mobilisés pour la préservation de l'aréna Éric-Sharp de Saint-Lambert, de l'église Notre-Dame-de-Fatima, à Jonquière, et du centre culturel du domaine de l'Estérel, à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Des échanges ont eu lieu avec les cabinets de Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de Maka Kotto, ministre de la Culture et des Communications, et de Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

L'aménagement du territoire, le développement durable, la qualité de l'architecture et de l'urbanisme ainsi que la promotion des concours d'architecture nous mobilisent régulièrement, toujours dans une optique de protection du public. L'Ordre s'est d'ailleurs prononcé en faveur d'une modernisation accentuée du système professionnel à la suite du dépôt du projet de loi 17 sur la justice professionnelle, et cela afin qu'il serve encore mieux l'intérêt public. >



Enfin, un mot sur un défi qui m'importe beaucoup : celui de la création d'une politique nationale de l'architecture au Québec. La mise en place d'une telle politique – qui pourrait constituer une première en territoire nord-américain – représenterait un plaidoyer et un engagement en faveur d'un cadre bâti de qualité profitant à l'ensemble de la société québécoise. Avant de quitter la présidence de l'Ordre, je tenais à voir cet enjeu documenté et mis de l'avant. C'est chose faite avec le numéro du magazine *Esquisses* du printemps 2013. Nul doute que tous les enjeux de société que soulève une telle politique nous obligeront à la porter encore davantage sur la place publique. Voilà un beau défi.

RELATIONS INTERNATIONALES

Plus que jamais, l'Ordre est engagé sur la question de la mobilité des professionnels. Cette année, il a continué à travailler avec le comité des relations internationales du Regroupement des ordres canadiens afin de préparer l'accord de libre-échange Canada-Europe. Les architectes seront en effet parmi les premiers professionnels à signer une entente de reconnaissance mutuelle avec leurs homologues européens.

Par ailleurs, il faut se rappeler qu'en 2008, quand l'Ordre a décidé de se désaffilier du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) pour élaborer son propre examen afin d'encadrer l'accès à la profession, certains ont craint que les architectes canadiens ne soient plus reconnus aux États-Unis. Après seulement quelques années de discussion, le projet d'un nouvel accord Canada-États-Unis fondé sur l'expérience est sur le point d'être conclu. Notons que les architectes ayant accédé à la profession par l'entremise de l'Examen des architectes du Canada (ExAC) profiteront eux aussi de cet accord. >



COLLABORATIONS

Je tiens d'ailleurs à signaler la refonte du site Web de l'ExAC. C'est l'OAQ qui a mené cette opération, en lien avec les autres ordres au pays. Notons que nos homologues de Colombie-Britannique ont à leur tour adopté l'ExAC, auquel adhèrent désormais tous les ordres d'architectes canadiens.

Nous avons développé ou poursuivi de nombreuses autres collaborations. Citons à titre d'exemple pour cet exercice notre participation au groupe de travail sur la copropriété de la Chambre des notaires, le comité conjoint avec l'Office des personnes handicapées du Québec ainsi que notre collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal sur les questions d'aménagement du territoire.

Avec le gouvernement provincial, les discussions ont notamment porté sur les modalités d'attribution des contrats et la lutte contre la collusion. Nous avons en effet été sollicités pour donner notre avis sur plusieurs textes de loi, ainsi que pour faire des recommandations auprès de la commission Charbonneau quand le moment sera venu.

REMERCIEMENTS

Tout le travail accompli n'aurait pu aboutir sans les efforts concertés de mes collègues du comité exécutif, de ceux de l'équipe d'administrateurs et, bien sûr, de ceux du personnel de la permanence. C'est sur ces trois piliers – plus solides que jamais – que sont érigées les réussites de l'Ordre. Certains dossiers ont été plus difficiles à mener que d'autres, mais je me suis senti épaulé et j'en remercie chacun.

André Bourassa
Président

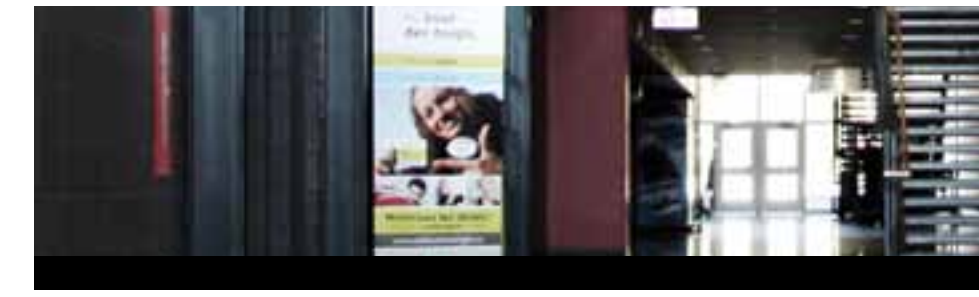
Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke,
Marosi et Troy architectes, Jodoin Lamarre Pratte et
associés architectes, Labbé architecte
Photo : Yien Chao



Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité exécutif.

Centre sportif de Mégantic, STGM et associés architectes
Photo : Alexandre Guérin

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le conseil d'administration (CA) a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2012-2013.

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du conseil au cours de cet exercice ont été :

- La planification stratégique 2013-2018
- La Loi sur les architectes
- Le Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société
- La vente du 1825, boulevard René-Lévesque Ouest
- Le système de gestion des membres et le système de gestion documentaire
- Le 420, rue McGill: emménagement et déménagement

En 2012-2013, dans le cadre de ses principales activités touchant quatre secteurs généraux, le conseil d'administration a :

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

Assemblée générale annuelle

- pris acte et disposé des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2012 (états financiers, cotisation annuelle 2013-2014, vote électronique).

Exercice illégal

- autorisé trois poursuites pour adoption illégale du titre d'architecte;
- autorisé trois poursuites pour utilisation illégale du titre d'architecte par autorisation, conseil, ordre ou encouragement donné à une entreprise;
- autorisé une poursuite pour agissement illégal de manière à donner lieu de croire qu'on est autorisé à agir comme architecte;
- autorisé deux poursuites pour utilisation ou permission d'utilisation illégale de plans de travaux d'architecture non conformes aux fins de travaux;
- autorisé deux poursuites pour adoption illégale du titre d'architecte et authentification illégale par sceau et signature de documents relatifs à l'exercice de la profession d'architecte.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ

- renouvelé les mandats de certains administrateurs;
- nommé Claude Jean et Normand Pratte délégués de l'Ordre au comité d'analyse des candidatures au poste d'administrateur du Fonds des architectes;
- approuvé la modification des primes de base du Fonds des architectes pour l'année 2013;
- adopté les modifications apportées à la police d'assurance du Fonds des architectes pour l'année 2013;
- nommé les architectes Viateur Michaud, Gaston Boulay et Carole Scheffer administrateurs du Fonds.

Inspection professionnelle Formation continue Aide à la pratique

- adopté le programme de surveillance générale 2012-2013;
- renouvelé les mandats des inspecteurs contractuels Pierre d'Anjou, Hubert Chamberland, René Lagacé et Alain Letuvé;
- désigné Hélène Beaudry à titre d'observatrice du CA au comité d'inspection professionnelle;
- entériné la candidature de N. Jean-Pierre Pelletier au poste d'inspecteur contractuel;
- entériné la candidature de Marc Laurendeau au poste d'inspecteur contractuel pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014;
- entériné la candidature de Claude Tanguay au poste d'inspecteur contractuel pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014;
- entériné la recommandation du comité d'inspection professionnelle à l'effet de fournir aux architectes un sceau numérique en remplacement du sceau en caoutchouc;
- créé le comité de réflexion sur l'inspection professionnelle et le groupe de travail sur la surveillance des travaux.

AFFAIRES PUBLIQUES RELATIONS EXTERNES

- décerné la médaille du Mérite 2012 à Moshe Safdie, architecte, pour sa contribution exceptionnelle à la profession;
- décerné le prix Thomas-Baillairgé 2012 à sœur Madeleine Juneau et à l'ensemble de la communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame pour leur contribution à la sauvegarde et à la mise en valeur de la Maison Saint-Gabriel et de l'ensemble du patrimoine architectural de la congrégation;
- appuyé la direction du Campus Notre-Dame-de-Foy dans ses démarches visant à faire classer le site en vertu de la Loi sur les biens culturels;
- nommé Maude Thériault représentante de l'Ordre au CA du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium;
- recommandé les candidatures de Josette Michaud et de Maude Thériault aux postes d'administratrices du Conseil des arts et des lettres du Québec;
- nommé Lise Gagné et Lucie Langlois membres architectes du comité des techniques et bâtiments durables;
- décidé de tenir le Congrès des architectes 2013 à Québec.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- approuvé la signature d'un protocole d'entente avec le Groupe Desjardins, consistant en un partenariat associatif visant à offrir certains services financiers aux architectes;



Centre sportif de Mégantic, STGM et associés architectes
Photo : Alexandre Guérin

- recommandé à l'assemblée générale d'adopter les états financiers consolidés au 31 mars 2012;
- adopté le budget 2012-2013;
- approuvé le renouvellement, avec modifications, de l'adhésion de l'Ordre à Mission Design pour l'exercice 2012-2013;
- adopté la tarification en lien avec le Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société;
- approuvé le mandat et les attributions du comité de l'Examen des architectes du Canada (ExAC) ainsi que le nouveau protocole d'entente permettant l'adhésion à l'ExAC de l'Institut des architectes de la Colombie-Britannique.

LE 420, RUE MCGILL

- accordé à un cabinet d'avocats le mandat de produire un avis juridique indépendant statuant sur la légalité de la démarche d'acquisition du 420, rue McGill et de la transaction;
- nommé Pierre B. Paquin, avocat, et Jacques Authier, comptable agréé, administrateurs de la société en commandite (SEC) Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme;
- adopté les modifications au règlement intérieur de l'entreprise 9254-2455 Québec inc.
- autorisé la signature du bail de l'OAQ pour l'occupation du troisième étage de l'immeuble;
- autorisé le concours d'architecture pour l'aménagement du deuxième étage de l'immeuble.

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du conseil d'administration et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le conseil d'administration est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité exécutif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.



Le comité exécutif a tenu quatre réunions au cours de l'exercice 2012-2013.

Dans le cadre de son mandat d'administration courante, le comité exécutif a mis en œuvre les dossiers et priorités déterminés par le conseil d'administration et assuré la coordination et le suivi des travaux confiés aux comités et groupes de travail ainsi qu'à la permanence de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité exécutif s'est particulièrement intéressé aux dossiers suivants :

- Loi sur les architectes
- Projet de loi omnibus en sciences appliquées
- Dossier interprofessionnel des sciences appliquées et des technologies
- Aménagement du 420, rue McGill
- Vente du 1825, boulevard René-Lévesque Ouest

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité exécutif a adopté plusieurs résolutions et transmis des recommandations au conseil d'administration touchant les différents services de l'Ordre. Dans le cadre de ses activités, le comité exécutif a :



AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- exempté cinq architectes de 75 % de la cotisation annuelle 2011-2012 pour cause de maladie grave prolongée;
- exempté trois architectes de 75 % de la cotisation annuelle 2013-2014 pour cause de maladie grave prolongée;
- dispensé sept architectes de satisfaire aux obligations prévues au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes pour cause de maladie grave prolongée;
- adopté les mises à jour de la grille de tarification du service de l'admission pour 2013-2014;
- accordé une réduction de 50 % des heures de formation dirigée pour cause de maladie;
- délivré un permis d'exercice à Alain Boudrias, architecte, et inscrit son nom au tableau de l'Ordre;
- radié 12 architectes pour non-paiement de la cotisation professionnelle 2012-2013 (applicable le 1^{er} avril 2013);
- radié deux architectes pour non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes (applicable le 1^{er} avril 2013).

Réglementation

- recommandé au conseil d'administration de l'Ordre l'approbation de frais exigibles pour la déclaration initiale d'incorporation et la mise à jour annuelle de ladite déclaration.

Exercice illégal

- autorisé quatre poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte;
- autorisé cinq poursuites pour utilisation ou permission d'utilisation de plans de travaux d'architecture non conformes aux fins de travaux.

Inspection professionnelle

Formation continue

Aide à la pratique

- reconnu l'activité de formation « Renforcement des capacités en matière de construction parasismique et de

Pavillon d'accueil des croisières internationales à Saguenay, Alain Voyer et Stéphane V. Lapointe architectes (Planitech Groupe Conseil)
Photo: Alain Voyer et Stéphane V. Lapointe



prévention des risques liés aux catastrophes naturelles » conçue par Architectes de l'urgence Canada;

- adopté les recommandations du comité de la formation continue quant à l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes;
- adopté la proposition de développement d'un programme de formation pour faciliter l'intégration professionnelle des architectes étrangers.

AFFAIRES PUBLIQUES

Relations externes

- convenu du tarif relatif à la publication d'offres d'emploi sur le site Internet de l'Ordre;
- autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Aide aux projets – Accueil » du ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour le programme des Prix d'excellence en architecture;
- adopté la mise à jour de la grille de tarification pour l'analyse et l'approbation des concours d'architecture.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- recommandé au conseil d'administration d'adopter les états financiers consolidés de l'Ordre au 31 mars 2012, sous réserve d'un règlement satisfaisant du fonctionnement de la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme;
- adopté la nouvelle rémunération forfaitaire des inspecteurs professionnels contractuels de l'Ordre;
- accordé à Colliers International le mandat de vente du siège social;
- accordé à Peter Bishin, architecte, le mandat d'inspection du 1825, boulevard René-Lévesque Ouest;
- accordé à CODE 3 le mandat d'actualisation du système de gestion des membres;
- accordé à Doculibre le mandat d'implantation d'un système de gestion électronique des documents;
- retenu les services de Savaria Experts Conseils pour le suivi environnemental des travaux de réhabilitation;
- renouvelé le régime d'assurance collective des membres de l'Ordre.

LE 420, RUE MCGILL

- accordé à Michelle Décary, architecte, le mandat d'organisation du concours d'architecture pour l'aménagement intérieur du 420, rue McGill.

À la suite de l'acquisition du 420, rue McGill, à Montréal, en décembre 2011, l'Ordre a travaillé, au cours de l'année 2012, à donner forme au projet de Maison de l'architecture du design et de l'urbanisme (MADU). Le report du déménagement de l'Ordre en 2013 nous a permis de faire le tri de nos archives et de passer à l'ère numérique, tout en planifiant un nouveau système de gestion des membres qui verra le jour en 2013. Il était temps !

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2013-2018

En tant que dirigeant de l'OAQ, la réalisation dont je suis le plus fier est l'adoption du plan stratégique 2013-2018. Cet exercice a permis de dégager au sein des instances de l'Ordre un consensus sur la mission, les valeurs et la vision qui guideront l'organisation, ses administrateurs, ses comités et son personnel au cours des cinq prochaines années. Le caractère à la fois souple et pérenne de ce document permettra à l'Ordre d'améliorer la qualité de ses services, en plus de contribuer à l'amélioration de la pratique de l'architecture au Québec.

L'objectif que vise l'Ordre est de consolider sa place à titre de référence en matière de professionnalisme et d'excellence en architecture au Québec.

Inspirées des valeurs de l'Ordre – courtoisie, efficacité, compétence et dynamisme –, quatre priorités orienteront notre organisation tout au long du déploiement de ce plan quinquennal :

- L'amélioration de la pratique
- La valorisation et le rayonnement de l'architecture au Québec
- Le développement organisationnel et les services aux membres
- L'actualisation de la gouvernance de l'Ordre

L'Ordre est donc appelé à poursuivre son développement pour le plus grand bien du public, qui est en droit d'exiger une architecture de qualité conçue par des architectes compétents et sensibles aux besoins des usagers.

FUTUR SIÈGE SOCIAL

Le déménagement au deuxième étage du 420, rue McGill a incité l'Ordre à entreprendre quelques chantiers, dont certains auraient été nécessaires de toute façon.

Concours d'architecture pour l'aménagement du siège social

L'Ordre a opté pour la formule du concours d'architecture afin de choisir la meilleure idée

pour l'aménagement de son futur siège social. À la différence d'autres modes d'attribution de la commande, le concours permet de sélectionner l'architecte sur la base du concept proposé plutôt que sur celle du prix ou de l'expérience. Fort de ces convictions dont il fait la promotion sur la place publique, l'Ordre a opté pour une démarche cohérente. En janvier, l'Ordre a sélectionné le lauréat du concours parmi 21 propositions reçues : il s'agit de la firme Intégral Jean Beaudoin.

Gestion documentaire et archives de l'OAQ

Afin de bien préparer son déménagement, l'Ordre a passé au peigne fin ses archives, actualisé son plan de classification et, surtout, implanté un système de gestion intégrée des documents (GID).

La prochaine étape sera la numérisation des documents et l'intégration de ceux-ci dans le logiciel de GID, ce qui réduira sensiblement la paperasse. Comme l'information sera accessible beaucoup plus rapidement par le

personnel de l'Ordre, ce système contribuera à l'amélioration des services.

Vente du 1825, boulevard René-Lévesque Ouest

L'actuel siège social de l'Ordre a été mis en vente. Nous espérons conclure ce dossier au cours du prochain exercice.

Système de gestion des membres et contacts (SAGEMEC)

En février 2012, une nouvelle chargée de projets en technologies de l'information (TI) a donné le coup d'envoi d'un projet longtemps attendu et nécessaire à l'administration de l'Ordre: la création d'une base de données pleinement fonctionnelle.

Au cours du présent exercice, un appel d'offres a mené à l'embauche de la firme CODE 3, spécialisée dans le développement informatique. Ce projet d'envergure (voir le rapport du directeur des communications et des TI, page 18) a progressé à un rythme tel que nous avons obtenu, dès février 2013, une première version fonctionnelle du SAGEMEC. Les travaux, qui se poursuivront au cours du prochain exercice, ont été exécutés conformément à l'échéancier et aux coûts prévus. Une belle réussite, dont nous serons plus en mesure d'évaluer les retombées en 2013-2014.

AFFAIRES PUBLIQUES

La présence de l'Ordre dans les médias et dans les débats publics est toujours aussi marquée. Les inondations en Montérégie, l'avenir du Parc olympique, le dépôt du *Rapport de l'Unité anticollusion* (rapport Duchesneau) sur la collusion dans l'industrie de la construction routière au Québec, les plans métropolitains d'aménagement et de développement à Montréal et à Québec, le nouvel amphithéâtre de Québec, la mise sur pied de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, bref, les enjeux liés de près ou de loin à l'architecture et à l'aménagement du territoire ont envahi l'espace public au cours de l'exercice qui s'achève. Dans une optique de protection du public et de valorisation de la qualité du cadre bâti, l'Ordre a pris position sur chacun de ces dossiers d'actualité.



Centre sportif de Mégantic, STGM et associés architectes
Photo: Alexandre Guérin

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Les dossiers réglementaires sont une préoccupation constante pour l'Ordre. La majorité de ces dossiers sont traités en collaboration avec l'Office des professions du Québec (OPQ). Voici l'état des lieux des dossiers en cours au 31 mars 2013:

- ***Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (architectes)***

Un projet de règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 5 décembre 2012 en vue d'actualiser la liste des diplômes donnant droit à l'obtention d'un permis d'architecte. Si ce texte est adopté, les diplômes de maîtrise en architecture des universités Laval, McGill et de Montréal seraient officiellement reconnus à cet égard. Au 31 mars 2013, le projet cheminait au sein du gouvernement pour approbation.

- ***Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux des architectes***

Ce projet, amorcé pendant l'exercice 2012-2013, est actuellement en cours de développement. Un sous-comité du comité d'inspection professionnelle s'est penché sur la révision du règlement et a soumis ses recommandations.

- ***Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes***

Le comité de la formation continue a entrepris, en janvier 2013, une révision du Règle-

ment sur la formation continue obligatoire des architectes. Cette actualisation s'inscrit dans le plan stratégique 2013-2018 de l'Ordre.

- ***Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société***

Le nouveau Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société est entré en vigueur le 21 juin 2012, après plus de six ans de travail. L'Ordre a mis en place un guide d'information et des formulaires adaptés pour les architectes qui souhaitent se prévaloir de l'exercice en société. Au 31 mars 2013, 127 sociétés étaient déclarées à l'Ordre: 121 sociétés par actions (SA) et 6 sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL).

- ***Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes***

Un projet de règlement avait été déposé à l'OPQ au cours de l'exercice 2011-2012. L'Ordre a toutefois demandé à l'OPQ un moratoire sur l'analyse de ce dossier, étant donné la mise en place d'un comité de réflexion sur l'inspection professionnelle dont les conclusions pourraient influencer sur le projet déposé.

- ***Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des architectes du Québec***

Ce règlement est en cours d'approbation à l'OPQ. Son adoption devrait avoir lieu au début de l'exercice 2013-2014.

- ***Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des architectes du Québec***



Palais de justice de Valleyfield, Lapointe Magne et associés,
Massicotte et Dignard et Parizeau Pawulski architectes
Photo: Julie Charette

DOSSIERS CANADIENS ET INTERNATIONAUX

Le programme de reconnaissance des architectes de l'étranger avec une vaste expérience (AÉVE) a été officiellement lancé en septembre 2012 à Toronto. Fort attendu par les nouveaux arrivants au pays, ce programme, basé sur une évaluation de portfolio et une entrevue, permet à un candidat étranger d'être admis à l'un des 11 ordres d'architectes canadiens sans passer par les étapes du parcours habituel (éducation, stage et examen).

L'Ordre continue de collaborer de façon assidue au regroupement des ordres des architectes du Canada. Cette année, il faut souligner l'adhésion de l'Institut des architectes de Colombie-Britannique à l'Examen des architectes du Canada (ExAC), qui sera désormais appliqué par tous les ordres canadiens.

L'Ordre contribue également de façon très active au dossier de la mobilité professionnelle Canada-Europe.

FINANCES

En terminant, l'exercice 2012-2013 se conclut avec un surplus budgétaire de quelque 101 117 \$ pour les activités régulières de l'OAQ.

Pour les états financiers du futur siège social du 420, rue McGill, les états consolidés montrent un déficit de quelque 170 977 \$.

L'Ordre est présentement dans les premières années d'un investissement majeur. En fin d'exercice, le conseil d'administration a demandé au directeur général et secrétaire de restreindre les dépenses et d'accroître les revenus prévus à l'exercice budgétaire 2013-2014, de sorte que l'Ordre dégage un surplus opérationnel de quelque 250 000 \$ pour ses activités régulières.

EN TERMINANT

Cette cinquième année à la direction de l'Ordre a certainement figuré parmi les plus exigeantes sur le plan des défis et des projets à réaliser. Les résultats obtenus sont éloquentes quant à la capacité de l'Ordre et de son personnel à répondre aux demandes et à mener à terme des projets d'importance. Je remercie le personnel et tous les collaborateurs de l'Ordre pour le travail accompli.

Jean-Pierre Dumont

Directeur général et secrétaire

Ce règlement est en cours d'approbation à l'OPQ. Les travaux achèvent. Son adoption changera la durée obligatoire du stage, qui passera de trois à deux ans, comme c'est actuellement le cas dans les autres provinces canadiennes.

■ *Projet de loi 77 (Loi sur les architectes)*

Le projet de loi 77, soit la Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées, a été déposé à l'Assemblée nationale le 29 mai 2012. La formation d'un nouveau gouvernement a toutefois mis un terme à tous les projets de loi. Avant la dissolution de l'Assemblée nationale, l'Ordre avait donné son appui au projet de loi 77 tel qu'il avait été déposé en raison des avancées importantes qu'il comportait, notamment une meilleure définition de l'exercice de la profession et la surveillance obligatoire des travaux.

Au 31 mars 2013, aucun nouveau projet de loi portant sur ces dispositions n'avait été déposé à l'Assemblée nationale.

En lien avec ce dossier, notons que le conseil d'administration a convenu de mettre en place un groupe de travail sur la surveillance des travaux. Son mandat sera d'établir les lignes directrices en matière de surveillance des travaux et de baliser la signature des certificats requis. Les travaux du groupe débiteront au cours de l'exercice 2013-2014.

■ *Règlement sur la délégation d'activités réservées*

Dans le cadre du dossier interprofessionnel des sciences appliquées et des technologies, l'Ordre a participé à deux rencontres à l'invitation de Robert Diamant, conciliateur désigné par l'OPQ. Le but de ces rencontres était d'accorder les positions respectives de l'Ordre des architectes et de l'Ordre des technologues professionnels en matière de délégation d'activités réservées.



Terrasses Cap-à-l'Aigle, MU Architecture
Photo: Ulysse Lemerise Bouchard

COMMUNICATIONS ET TI

Après quelques années de sprint pour se doter des outils et plateformes adéquats et les roder, le service des communications a pu cette année mettre à profit ces innovations pour poursuivre le travail entamé il y a maintenant près de cinq ans.

À commencer par le site Web, dont la popularité et l'utilité ne se démentent pas. Le paiement de la cotisation en ligne fait partie des plus récentes fonctionnalités de ce site dont nous ne mesurons pas encore tout le potentiel de développement. TYPO3, le logiciel de gestion de contenu, a été utilisé pour réaliser la nouvelle version du site de l'ExAC, qui dessert l'ensemble du Canada.

Le rachat par une nouvelle firme de l'entreprise qui nous accompagne dans l'évolution et la gestion du site a entraîné plus que son lot de problèmes, mais nous espérons que l'entreprise saura s'ajuster au cours du prochain exercice. Toujours sur le Web, le magazine *Esquisses* a eu droit à une version beaucoup plus agréable à consulter en ligne et son contenu est maintenant détectable par les outils de recherche.

Parlant du magazine, il continue d'être la pierre angulaire de la réflexion et des prises de position de l'Ordre, et le numéro sur la Politique nationale de l'architecture en est un exemple probant. Outre les résultats tangibles, qui se calculent en espèces sonnantes et trébuchantes – les annonceurs sont plus nombreux, et les revenus plus élevés –, les retombées sont majeures quant à la crédibilité de l'Ordre.

SUR LA PLACE PUBLIQUE

Du coup, nous sommes toujours plus présents sur la place publique. Sans faire un relevé exhaustif des différentes actions menées par le service des communications, en voici un aperçu :

- Mémoire et présentation devant le Comité consultatif sur la copropriété de la Chambre des notaires du Québec;
- Mémoire «Le goût de bouger: Comment favoriser un mode de vie physiquement actif?» pour la Ville de Montréal, Division des sports;



Pavillon d'accueil des croisières internationales à Saguenay, Alain Voyer et Stéphane V. Lapointe architectes (Planitech Groupe Conseil)
Photo : Alain Voyer et Stéphane V. Lapointe

- Avis à la Régie du bâtiment du Québec concernant la Loi sur le bâtiment – Règlement modifiant le code de construction pour favoriser l'efficacité énergétique;
- De nombreux communiqués, parmi lesquels : «L'OAQ applaudit l'intervention des élus de Montréal en faveur d'un concours d'architecture pour le pont Champlain», «Pont Champlain: Le bon design et la sécurité, dans le respect des budgets», «Projet de loi sur la justice professionnelle: un premier pas prometteur»;
- Des interventions publiques sur les inondations en Montérégie, l'avenir du Parc olympique, les plans métropolitains d'aménagement et de développement à Montréal et à Québec, le nouvel amphithéâtre de Québec;
- Demande de protection de l'aréna Éric-Sharp à Saint-Lambert, de l'église Notre-Dame-de-Fatima à Jonquière, et appui à la demande de classement du domaine de l'Esterel à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;
- Dépôt d'un document de travail sur le déploiement des quartiers TOD à la Communauté métropolitaine de Montréal;

- Participation aux consultations sur le secteur Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, de Castelnau et sur le secteur de l'hippodrome, à Montréal;
- Panel «Faire plus avec moins» dans le cadre du colloque étudiant sur la relève en architecture.
- Préparation de conférences, dont celle de la foire Écosphère à Brome sur la construction écologique dans le contexte réglementaire;
- Préfaces d'ouvrages, dont celle de la monographie sur l'architecte Jean-Marie Roy;
- Participation à des débats dans la presse : « Quel avenir pour Montréal? » et « Les 12 travaux d'Applebaum »;
- Préparation et documentation d'une stratégie pour demander une Politique nationale de l'architecture.



Terrasses Cap-à-l'Aigle, MU Architecture
Photo : Ulysse Lemerise Bouchard

ÉVÉNEMENTS

Le Congrès des architectes 2012 sur l'aménagement du territoire a été un succès, accueillant près de 300 visiteurs au Palais des congrès de Montréal. Il a été aussi le théâtre de la remise des permis à quelque 150 nouveaux architectes, qui ont pu assister à un discours stimulant de Moshe Safdie, qui recevait pour sa part la médaille du Mérite.

Nous avons commencé à préparer la prochaine édition des Prix d'excellence, et la première étape a été le choix d'un conseiller stratégique, l'architecte Jacques White. Une nouvelle section du site Web a été développée pour accueillir les archives des prix et l'information relative à la nouvelle édition.

Dans le cadre de ses activités courantes, le service des communications accompagne les comités des concours et des techniques et bâtiments durables, et participe au comité conjoint avec l'Office des personnes handicapées du Québec.

TI

À la suite de l'embauche d'une chargée de projets à la fin de l'exercice précédent, le secteur des technologies de l'information est passé à une vitesse supérieure. Une analyse fonctionnelle a débouché sur un appel d'offres qui a lui-même mené à la sélection d'une firme ayant reçu le mandat de concevoir un système de gestion des membres et contacts (SGMC, rebaptisé Sagemec) efficace. Le travail réalisé et le matériel livré le 31 mars 2013 étaient assez éloquentes pour nous convaincre de la réussite du projet, dont la première phase verra le jour à l'été 2013. Le Sagemec aura des répercussions directes sur les services aux architectes et stagiaires, puisque la section réservée aux membres du site Web sera bonifiée et leur permettra d'accéder à leur dossier en ligne et d'y effectuer des modifications.

Objet d'un autre dossier trop longtemps repoussé, la Gestion intégrée des documents (GID) a été implantée en cours d'exercice. Outre tout ce qu'elle nous apportera sur le plan de la gestion des documents et des archives – adieu les caisses de documents –, cette évolution permettra à l'Ordre de passer réellement à l'ère numérique. Il reste beaucoup de travail à accomplir et d'habitudes à changer, mais nous allons dans la bonne direction.

Pour implanter ces nouveaux outils, nous avons dû revoir l'ensemble de notre système informatique. Nous en avons profité pour en améliorer la fiabilité et la sécurité. Au programme : machines virtuelles, redondance, système de stockage en réseau (SAN), sauvegardes à l'externe, bref, les bretelles et la ceinture. Le tout devrait être complété au milieu du prochain exercice.

Au-delà des outils, le service des communications et des technologies de l'information a la chance de compter sur des professionnelles non seulement dévouées, mais aussi diablement compétentes et dotées d'une expertise vitale pour l'organisation. C'est le secret de notre succès.

Pierre Frisko

Directeur des communications et des TI

RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES



Centre sportif de Mégantic, STGM et associés architectes
Photo : Alexandre Guérin

COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.



Campus de Laval, Université de Montréal, Marosi et Troy architectes, Giasson Farregut architectes, Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes
Photo : Yien Chao



Centre scientifique communautaire de Whapmagoostui-Kuujuarapik, Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes
Photo : Claude Tremblay, Centre d'études nordiques

PRÉSIDENT

Jean Peters

MEMBRES

Jonathan Bisson

Marc Chadillon

Normand Desgagnés

Juan Vargas

SECRÉTAIRE

Carole Giard, registraire

Le comité a étudié 1486 dossiers au cours de ses sept réunions, soit une moyenne de 212 dossiers par réunion.

DOSSIERS ÉTUDIÉS

NOMBRE

Demandes de permis d'exercice et d'inscription au tableau de l'Ordre	215
Demandes de permis temporaire ou d'autorisation spéciale	11
Demandes d'admission au stage	186
Rapports de stage	1041
Demandes d'étude de dossier en vertu de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle France-Québec	13
Rapports de stage d'adaptation pour les architectes de France	3
Demandes de reconnaissance de l'expérience d'architectes formés à l'étranger (hors du Canada et des États-Unis) à titre de stage	9
Demandes de réinscription au tableau de l'Ordre à la suite d'une cessation d'exercice de plus de cinq ans	8



INTÉGRATION DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC



Maison symphonique de Montréal, Diamond Schmitt Architects et Edifica (en consortium)
Photo : Julie Charette

MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME NATIONAL POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES ARCHITECTES FORMÉS À L'ÉTRANGER

- Le Programme pour les architectes de l'étranger possédant une vaste expérience (AÉVE) est entré en vigueur le 21 septembre 2012. Il simplifie le processus permettant aux architectes de l'étranger d'obtenir la certification nécessaire à la délivrance d'un permis d'exercice de l'architecture au Canada. Après l'analyse de leur portfolio et une entrevue d'évaluation, certains candidats peuvent accéder à la profession sans avoir à suivre le programme de stage et passer l'examen d'admission.

- Ce programme pancanadien a été élaboré en partenariat par Architecture Canada, les ordres d'architectes provinciaux et territoriaux et le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), grâce à une subvention de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- Le programme AÉVE évalue l'admissibilité d'architectes de l'étranger par rapport aux normes pancanadiennes d'exercice de la profession. Il s'adresse au candidat pouvant démontrer :
 - qu'il est inscrit comme architecte auprès de l'organisme qui régit la profession d'architecte dans son pays et qu'il est autorisé à y exercer la profession;
 - qu'il compte sept années d'expérience en architecture, acquises au cours des dix dernières années;
 - qu'il a une expérience de travail en architecture d'au moins six mois au Canada, au moment de l'entrevue;
 - qu'il a terminé un programme d'études en architecture.



Palais de justice de Valleyfield, Lapointe Magne et associés,
Massicotte et Dignard et Parizeau Pawulski architectes
Photo: Julie Charette

- Dans le cadre du projet pilote, une période d'entrevues a eu lieu du 28 au 30 avril 2012 à Montréal. Par la suite, le guide d'évaluation a été amélioré pour mieux outiller les évaluateurs. De nouveaux évaluateurs ont été formés lors de la période d'entrevues des 2 et 3 mars 2013.
- Les ordres d'architectes du Canada ont confié la gestion du programme AÉVE au CCCA, qui avait déjà le mandat d'évaluer les titres universitaires des diplômés de l'étranger. En s'adressant à un guichet unique, les candidats peuvent obtenir de l'aide pour choisir le processus le mieux adapté à leur expérience.
- Un architecte a été admis à l'OAQ après avoir obtenu la certification du programme AÉVE.

ARRANGEMENT DE RECONNAISSANCE MUTUELLE (ARM) ENTRE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC ET LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE FRANCE

- Au cours de l'exercice 2012-2013, 9 architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre en vertu de l'ARM conclu par l'OAQ et le Conseil national de l'Ordre des architectes de France. Rappelons que le règlement qui le rend applicable est entré en vigueur en janvier 2011.
- L'Ordre demeure en attente de la mise en vigueur des dispositions réglementaires qui rendraient applicable la seconde entente conclue avec le Conseil national de l'Ordre des architectes de France. Cette entente vise à faciliter la reconnaissance des diplômés en architecture de France qui ne sont pas inscrits au tableau de l'Ordre français. Le projet de règlement a été soumis à l'Office des professions du Québec (OPQ) en décembre 2010.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS

- Le comité des relations internationales du regroupement des ordres d'architectes du Canada a continué de discuter avec son partenaire américain pour redéfinir les termes de l'Accord canado-américain, lequel est basé sur la réussite de l'examen du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB). Les ordres canadiens ont donné leur accord de principe à un projet d'entente basée sur l'expérience.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE

- Les discussions quant à la mise en œuvre de l'Accord tripartite Canada-États-Unis-Mexique se poursuivent.

ARM CANADA-EUROPE

- Les discussions se poursuivent entre le regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe en vue d'un ARM Canada-Europe.

FORMATION ADAPTÉE POUR LES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE DE L'ÉTRANGER

- L'Ordre a poursuivi des discussions avec l'organisme Clef pour l'intégration au travail des immigrants (CITIM) afin de mettre en place un projet facilitant l'intégration des diplômés en architecture.
- Deux rencontres ont eu lieu avec l'organisme, en mai et en novembre.
- En mars 2013, le comité exécutif a donné son accord de principe au développement d'un programme de formation spécifique pour les architectes et les diplômés en architecture de l'étranger.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec :

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	4	4	0	0
Hors du Canada	26	18	0	8

Nombre de candidats concernés : 30

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu :

	Reçues	Acceptées	Acceptées en partie	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	17	1	16	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire :

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	16
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées après que le candidat eut rempli la condition de formation complémentaire :

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	1
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne non titulaire d'un diplôme requis : 17

Provenance des demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation (hors Canada) :

Algérie	Bulgarie	France	Syrie
Argentine	Chine	Iran	Turquie
Bangladesh	Colombie	Liban	Uruguay
Belgique	Égypte	Roumanie	Venezuela
Brésil	États-Unis	Suisse	

Le comité d'admission a reçu 9 demandes d'équivalence de stage présentées par des architectes formés à l'étranger ayant exercé la profession d'architecte dans leur pays d'origine. Sur ce nombre, le comité a accordé l'équivalent de 1880 heures à 6 candidats. Deux candidats doivent fournir des renseignements supplémentaires. Une demande a été refusée.

Carole Giard
Registraire

TABLEAU DE L'ORDRE

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE 184

Admettre, Mackenzie
Ait Belkacem, Amine
Alarie, Pascal
Angelescu, Octavia
Angers, Anne-Marie
Aoun, André Maroun
Arcand, Melissa
Ashby, Philippe
Aubin, Jonathan
Aumais, Sébastien
Ayoub, Christine
Azoulay, Laura Freha
Babineau, Hélène
Ballard, Maryse
Banville, Joëlle
Beaudin, Nathalie
Beaudoin, Jean
Beaulieu, Philippe
Bedikian, Mania Carmen
Bélanger, Josée
Bélanger, Laurie
Bergeron, Guy
Bergeron, Philippe
Bernier, Alexandre
Bernier, Jean-Daniel
Bérubé-Dufour, Marianne
Bilodeau, Brigitte
Bilodeau, Nicolas
Bisson, Jérémie
Boies, Caroline
Boissonneault, Julie
Bontemps, Arnaud
Bosha, Ramzi
Bouchard, Lysiane
Boucher, Julie
Boucher, Julie
Boullefraye de Passillé, Claude
Bour, Hansak
Bourque, Marlène
Bousquet, Caroline
Brosseau, Maxime
Calvo, Maria Ines
Carbajal Raya, Federico
Caron, Marie-Élaine
Caron, Mathieu
Caroussos, Apostolos
Cassiani, Alexandre

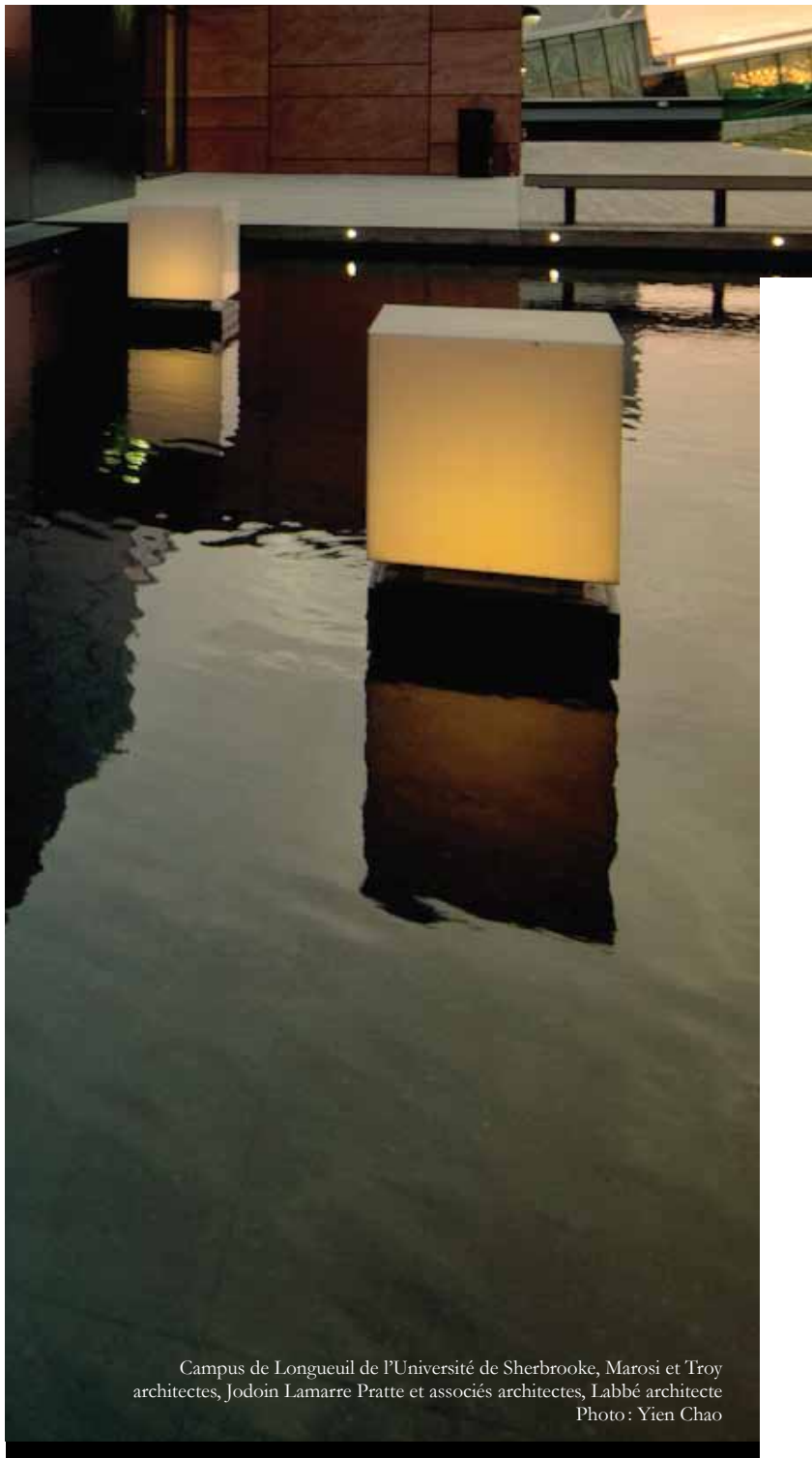
Chan, Irene
Charbonneau-Deslauriers,
Vincent
Charland, Martin
Chélin, Annie
Chung, Simon
Cisneros, Manuel R.
Clermont, Alexandre
Cloutier, Anthony
Couture, Patricia
Cyr, Marie-Ève
Dagenais Fourneaux, Ariane
Damme-Gonneville, Laurie
De Guire-Lachapelle, Marie
Desjardins, Catherine
Dionne, Julie
Dubois, Charles-Alexandre
Dupont, Christian
Dussault-Lepage, Etienne
El Hrichi, Ghita
Ethier Chiasson, Marie-Ève
Fafard, Guillaume,
Filcich, Catherine
Forest, Olivier
Franco, Martha
Frappier, Louis-Philippe
Gabriel, Lucie
Gagné, Lise
Gagnon, Sylvain
Gamache, Michel
Gaudreau, Marc
Gaudreault-Charbonneau,
Marianne
Girard, Caroline
Gosselin, Laurie
Goulet, Vincent
Grenon, Olivier
Grondin, Marc-Antoine
Guimont, Geneviève
Hébert, Véronique
Henné, Jérôme
Héroux, Maxime
Héroux, Nathalie
Huet, Geneviève Michelle
Jasmin, Roxane
Joly, Marie-Josée
Jones, Jimmy Lee

Jordana Masa, Jordi
Khayatey Houssaini, Rachid
Kim, Won Chul
Labrecque, Jean-Maxime
Lachance, Matthieu
Lafrance, Jenny
Laguerre, Michel
Lamarre-Biebuyck, Eve
Laporte, Jean-Simon
Laprise, Alexandre
Larivière, Marie-Andrée
Larochelle-Morin, Anne-Sophie
Larouche, Mathieu
Laurin, Yannick
Lauzé, Louis Philippe
Leblanc, William
Lemay, Philippe
Lemercier, Céline
Lévesque, Véronique
Maheux, Catherine
Mailhot, Renée
Marchand, Bryan
Marcotte, Catherine
Marcotte, Dany
Marinier-Doucet, Dahlia
Marquis, Simon
Martel, Yan Carl
Martineau Soto, Jean-Sébastien
Martineau, François
Maston, Lia Evelynne
Maurand, Eric Henri
Mesa Zanabria, Juan David
Messier Moreau, Isabelle
Miron, Andrée
Molina Rodriguez, German Dario
Montmartin, Fanette
Morest, Guillaume
Morin, Bruno
Moussaoui, Youssef
Nataf, Ian
Nguyen, Ngoc Anh
Ouellet, Mélanie
Pajani, Silvana
Paquin, Yan
Paradis, Marc
Parent, Sébastien
Parenteau, Jean-Philippe

Pelletier, Robin
Perié, Valérie
Perron, Frédéric
Pilon, Myriane
Pilote, Renaud-Marc
Pineault, Nathalie
Pion, Maxime
Pitre, Jean-Nicolas
Plamondon, David
Pomerleau, Katherine
Prosper, Daphnée
Psychas, Dionisios
Raoui, Rym Isma
Riverin, François
Robin, Guillaume
Robitaille-Montpetit, Mélina
Rochette, Isabelle
Roger, Hélène
Rolland-Lamothe, Mikaëlle
Ronald, Darrel Murray
Séguin, Frédéric
Simard, Rachel
Simard, Sabrina
Smith, Julie Ann
Somogyi, Steven
Stabile, Louis
St-Laurent, Anick
Stoimenova, Katia
St-Pierre, Sybil
Tahri, Salah-Eddine
Tanguay, Mathieu
Thibault, Myriam
Thivierge, Charles
Tremblay, Andréanne
Tremblay, Bruno
Tremblay, Stephanie Helen
Trudeau-Guertin, Christine
Turcotte, Joanie
Turmel, Jean
Villalon, Juan Carlos
Vincent, Karine
Voyer, Sébastien
Wong, Ngae-Chi
Yam, Joyce
Zheng, Hua

Terrasses Cap-à-l'Aigle, MU Architecture
Photo: Ulysse Lemerise Bouchard





RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE: 12

RADIATIONS DU TABLEAU POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE: 0

RADIATIONS DU TABLEAU POUR NON-RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE: 0

RADIATIONS DU TABLEAU POUR NON-RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES: 2

RADIATIONS DU TABLEAU À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE: 2

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE: 0

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE: 0

SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DE PERMIS D'EXERCICE: 0

DÉMISSIONS: 48

DÉCÈS: 13

Archambault, Maurice Eddy
Beauvais, Serge
Blood, Thomas E.
Bujold, Émilien
Chagnon, Brigitte
Labbé, André
Marchand, André

Monette, Marcel
Paré, Gilbert
Reid, Michèle
Ricard, Gilles
St-Gelais, Evans
Tran, Toan

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Nombre de membres au 31 mars 2012	3351
Ajustement à l'exercice précédent	(5)
Nouvelles inscriptions	184
Réinscriptions	12
Démissions	(48)
Radiations	(4)
Décès	(13)
Nombre de membres en fin d'exercice	3477

DÉTENTEURS D'UN PERMIS TEMPORAIRE EN FIN D'EXERCICE: 7

DÉTENTEURS D'UNE AUTORISATION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE: 4

GARANTIE RELATIVE À LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Les architectes sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle. Cette garantie est fournie par le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ (Fonds des architectes).

Nombre d'architectes couverts par le Fonds des architectes: 1578

Montant prévu de la garantie par sinistre: 1 M\$ (2 M\$ lorsque l'architecte exerce en société par actions ou en société en nom collectif à responsabilité limitée)

Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres: 2 M\$ par année (2,5 M\$ lorsque l'architecte exerce en société par actions ou en société en nom collectif à responsabilité limitée)

EXERCICE EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS OU EN SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Membres inscrits au tableau en fin d'exercice qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée: 59

Membres inscrits au tableau en fin d'exercice qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société par actions: 556

STATISTIQUES



Usine de traitement des eaux usées de Lévis,
STGM et associés architectes
Photo: Alexandre Guérin

AU 31 MARS 2013

RÉPARTITION PAR SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2341	1136	3477

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

25 à 29 ans	31	53	84
30 à 34 ans	157	206	363
35 à 39 ans	203	165	368
40 à 44 ans	192	176	368
45 à 49 ans	272	201	473
50 à 54 ans	338	155	493
55 à 59 ans	332	112	444
60 à 64 ans	320	39	359
65 ans et plus	496	29	525

RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE

Étudiant	3	5	8
Inactif	41	37	78
Enseignant	53	33	86
Retraité	286	23	309
Secteur privé	143	72	215
Secteurs public et parapublic	278	288	566
Employé d'un bureau d'architecte	494	390	884
Pigiste	22	15	37
Patron	983	251	1234
Autre	38	22	60

RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	11	7	18
Bas-Saint-Laurent	22	7	29
Capitale-Nationale	336	189	525
Centre-du-Québec	17	13	30
Chaudière-Appalaches	57	16	73
Côte-Nord	5	3	8
Estrie	44	24	68
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	4	15
Lanaudière	42	12	54
Laurentides	79	19	98
Laval	62	27	89
Mauricie	29	13	42
Montréal	179	89	268
Montréal	1217	615	1832
Nord-du-Québec	0	1	1
Outaouais	30	13	43
Saguenay-Lac-Saint-Jean	44	13	57
Extérieur du Québec	156	71	227

RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE

Centre-du-Québec	132	62	194
Croissant-Nord	93	35	128
Laurentides	171	59	230
Montréal	179	89	268
Montréal	1217	615	1832
Québec	393	205	598
Extérieur du Québec	156	71	227

RÉPARTITION PAR CLASSE DE COTISATION

Cotisation régulière	1623	790	2413
Nouveau membre	316	319	635
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription	279	12	291
Membre à la retraite	123	15	138

RÉPARTITION DES STAGIAIRES

	308	459	767
--	-----	-----	-----

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE (CLÉRICATURE)

	2	0	2
--	---	---	---



Pavillon d'accueil des croisières internationales à Saguenay,
Alain Voyer et Stéphane V. Lapointe architectes (Planitech Groupe Conseil)
Photo: Alain Voyer et Stéphane V. Lapointe

COTISATION PROFESSIONNELLE 2012-2013

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

Répartition des membres par classe de cotisation :

CLASSE DE COTISATION	MONTANT	NOMBRE DE MEMBRES
Cotisation régulière	790,00 \$	2413
Membre à la retraite	197,50 \$	138
Nouveau membre (trois premières années d'inscription)	395,00 \$	635
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription (Exemption)		291

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités

Reçues : 184

Acceptées : 184

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 0

Demandes fondées sur l'article 11c) de la Loi sur les architectes

Reçues : 2

Acceptées : 2

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT

N'ayant pas fait
l'objet d'une
décision à la fin
de la période

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA				
Québec	0	0	0	0
Ontario	3	3	0	0
Provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
Total Canada, hors Québec	4	4	0	0
UE				
France	0	0	0	0
Autres pays de l'Union européenne	5	5	0	0
AUTRES				
États-Unis	2	1	0	1
Autres pays des Amériques; Asie, Afrique, Océanie	3	3	0	0
Total hors Canada	10	9	0	1

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne non titulaire d'un diplôme reconnu aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE

		Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	Québec	0	0	0	0
	Ontario	0	0	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total Canada, hors Québec	0	0	0	0
UE	France	0	0	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	0	0	0	0
AUTRES	États-Unis	0	0	0	0
	Autres pays des Amériques; Asie, Afrique, Océanie	1	1	0	0
	Total hors Canada	1	1	0	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, le cas échéant, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION

		Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA (règlement pris en vertu de 94q)	Ontario	3	2	0	1
	Provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total Canada, hors Québec	4	3	0	1
UE	France (règlement pris en vertu de 93c2)	11	10	0	1
	Autres pays de l'Union européenne	0	0	0	0
AUTRES	États-Unis	1	1	0	0
	Autres pays des Amériques; Asie, Afrique, Océanie	0	0	0	0
	Total hors Canada	12	11	0	1

Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités en cours d'exercice : 183

Candidats ayant entamé le processus : 159

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

Permis temporaires délivrés en cours d'exercice : 7

Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice : 4

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires ou spéciaux : aucune

Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française :

Reçues : 7

Acceptées : 7

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 0

Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions :

Reçues : 0

Acceptées : 0

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 0

Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions :

Reçues : 0

Acceptées : 0

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 0



Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

Campus de Laval, Université de Montréal, Marosi et Troy architectes,
Giasson Farregut architectes, Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes
Photo: Yien Chao

BUREAU DU SYNDIC



L'exercice 2012-2013 s'est amorcé avec 86 dossiers actifs. À ce nombre se sont ajoutés 68 nouveaux dossiers et 59 dossiers ont été fermés. L'exercice se termine donc avec un total de 95 dossiers actifs, répartis ainsi :

ANNÉE	DOSSIERS ACTIFS	ENQUÊTE	DISCIPLINE
avant 2007			0
2007	1		1
2008	5	5	0
2009	9	8	1
2010	19	18	1
2011	24	21	3
2012	37	34	3
TOTAL	95	86	9

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Dossiers actifs en début d'exercice : 11

Nouvelles plaintes déposées au conseil de discipline : 6

Dossiers fermés en cours d'exercice : 8

Dossiers actifs en fin d'exercice : 9
(dont 4 en attente d'une décision du conseil de discipline)

Pierre Collette
Syndic

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit le président avec deux architectes. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

CONSEIL DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT

M^e Jean-Guy Gilbert

MEMBRES

Gilles Côté

Jacques Delorme

Pierre Fournier

Jean Lalanne

Jean-Charles Martineau

Réjean Martineau

Jacques Parenteau

Michel Roy

Jean-Claude Zérounian

GREFFIERS À L'AUDIENCE

M^e Geneviève Bertrand

M^e Maria Gagliardi

M^e Caroline Leblanc

TABLEAU DES INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DU BUREAU DU SYNDIC ET DU DÉPÔT DE PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

N° DOSSIER	DATE DE LA PLAINTE	NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES	DATE D'AUDITION DÉSISTEMENT	DATE DE LA DÉCISION	DÉCISION
03-10-0119	11-01-24	CD 3.02.01 CP 59.1 ; 59.2	11-04-15 11-06-(8-9) 11-12-02 12-05-25	11-10-13 12-04-26 12-05-30	Culpabilité Sanction Requête
03-11-0124	11-10-25	CD 3.02.05 ; 3.01.02 ; 3.03.01 TD 2.01 b)	12-03-29	12-07-03	Culpabilité et sanction
03-11-0126	11-07-20	CD 4.03.02 CP 114	11-12-08 12-02-22	12-04-19	Culpabilité et sanction
03-11-0128	11-10-03	CD 4.02.01 a) ; 4.02.01 h) ; 3.05.06 CP 59.2 TD 2.01 b)	12-01-23	12-05-01	Culpabilité et sanction
03-11-0130	11-10-05	CP 114 CP 59.2	12-04-2 12-06-08 12-09-(27-28) 12-12-17	12-03-27	Requête
03-11-0132	12-02-28	CD 4.02.01 a) ; 4.02.01 h) CP 59.2 TD 2.01 b)	12-03-29	12-07-03	Culpabilité et sanction
03-11-0134	12-01-25	CD 4.03.02 CP 114	12-04-23 12-05-11	12-11-16	Culpabilité
03-12-0131	12-03-02	CD 3.01.01 ; 3.02.01 CP 59.2	12-10-(17-18) 13-01-(23-24)	À venir	À venir
03-12-0133	12-06-05	CD 3.05.08 ; 4.02.01 a) ; 3.05.06 4.02.01 h) ; 5.01.02 TD 2.01 b)	12-11-16	13-03-08	Culpabilité et sanction
03-12-0135	12-04-24	CD 4.03.02 ; 61 CP 114	12-08-15	12-09-13	Culpabilité et sanction
03-12-0138	12-10-02	CD 3.05.02	13-03-(5-6)	À venir	À venir
03-12-0139	13-02-18	CD 4.03.03 ; 15(3) ; 68 ; 4.03.05 ; 5.01.02 CP 114 ; 59.2 TB 2.01 ; 3.04 SF 2	13-05-(14-15-16)	À venir	À venir
03-12-0140	12-11-20	CD 29 ; 59.2 ; 4.02.01 a) 4.02.01 h) CP 59.2	13-04-(11-12)	À venir	À venir
03-12-0141	12-11-07	CD 4.03.02 ; 61 CP 114	13-03-21	À venir	À venir
03-13-0142	13-03-27	CD 4.02.01 a) ; 4.02.01 h) CP 59.2	À venir	À venir	À venir



TABLEAU DES INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DU BUREAU DU SYNDIC ET DU DÉPÔT DE PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

CODE OU RÈGLEMENT	ARTICLE	INFRACTION
Code des professions (CP)	59.1	Tenir des propos abusifs à caractère sexuel alors que le professionnel est en autorité auprès d'un(e) stagiaire
	59.2	Poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession
	112-114	Tromper le syndic dans son enquête ou l'enquêteur dans son inspection
	122	Entraver l'enquête du syndic par des réticences, en le trompant ou en refusant de lui fournir des documents
Code de déontologie (CD)	15(3)	Omettre de préciser son rôle et sa participation dans la réalisation d'un projet et ne pas divulguer le nom des autres architectes qui y ont participé
	61	Ne pas répondre dans des délais acceptables à la correspondance provenant du syndic
	68	Faire ou permettre de la publicité fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur
	3.01.02	Ne pas s'abstenir d'exercer dans des conditions pouvant compromettre la qualité de ses services
	3.02.01	Ne pas s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité
	3.02.05	Donner un avis sans avoir une connaissance complète des faits
	3.03.01	Ne pas faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable
	3.03.05	Cesser d'exercer sans donner un préavis de délaissement et sans s'assurer qu'il n'y a pas de préjudices causés par ce délaissement
	3.05.02	Laisser un tiers influencer sur l'exécution de ses devoirs professionnels au préjudice de son client
	3.05.03	Se placer en conflit d'intérêts par rapport aux intérêts de son client
	3.05.06	Partager ses honoraires avec une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ou les lui remettre
	3.05.08	Ne pas conclure d'entente concernant ses services professionnels directement avec son client
	4.02.01a)	Apposer son sceau et sa signature sur des plans non préparés dans son bureau, par soi-même ou sous sa direction et sa surveillance
	4.02.01h)	Participer ou contribuer à l'exercice illégal de sa profession
	4.03.02	Ne pas répondre dans les plus brefs délais aux demandes du syndic
	4.03.03	S'attribuer le mérite du travail d'architecture d'un confrère
	4.03.05	Solliciter ou accepter un mandat d'un client en sachant que ce dernier a retenu aux mêmes fins les services d'un confrère
Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux (TD)	2.01a)	Ne pas tenir un registre conforme à la réglementation
	2.02b)	Ne pas tenir ses dossiers conformément à la réglementation
	3.04	Ne pas informer l'Ordre des changements concernant son bureau dans les délais prescrits
Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité (SF)	2	Poser des actes sans être assuré

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES

Fernand Tremblay
Michael G. Werleman

ADMINISTRATEUR NOMMÉ PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

France Maltais

GREFFIÈRE À L'AUDIENCE

Geneviève Simard

Maison symphonique de Montréal, Diamond Schmitt
Architects et Édifica (en consortium)
Photo : Julie Charette

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2012	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	1
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	1
1. Conclu qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
2. Suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
3. Conclu qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggéré la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, détermine s'il y a lieu de porter plainte	0
4. Suggéré au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	1
DÉSISTEMENT À UNE DEMANDE DE RÉVISION	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2013	0

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à réduire les frais et permettre le règlement par transaction des différends relatifs aux honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.



Centre récréatif, Kangisujuaq, Fournier,
Gersovitz, Moss, Drolet et associés architectes
Photo : Heiko Wittenborn

CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

CONCILIATEURS ET ARBITRES

Gilles Beauchamp
Pierre Collette
René Crête
René Lagacé

SECRÉTAIRE

Geneviève Simard

CONCILIATION

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2012	2
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	12
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	10
1. Différends réglés à l'étape de la conciliation	6
2. Différends soumis à l'arbitrage	3
3. Différends non réglés à la conciliation	1
4. Désistements/retrait de la demande	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2013	4

ARBITRAGE

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2012	1
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	3
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	3
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2013	1

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes dans l'ensemble du territoire du Québec. Il sensibilise le public au respect de la loi et il élabore les programmes de prévention nécessaires. Il procède à des enquêtes et, au besoin, il recommande à l'Ordre d'entamer des procédures judiciaires.

Les grands paramètres de la Loi sur les architectes sont généralement compris par les acteurs du secteur de la construction, mais certaines zones grises demeurent plus difficiles à interpréter. Comme les questions relatives à l'application de la Loi sont de plus en plus pointues, l'Ordre a eu recours aux services de juristes afin de clarifier des points de droit et d'être en mesure d'apporter des réponses claires au public.

Comme lors des exercices précédents, l'Ordre a mené des enquêtes sur plusieurs chantiers de construction dans toutes les régions du Québec. Lorsqu'il a constaté des infractions à la Loi, il a déposé des plaintes devant la Cour du Québec. Les tableaux ci-dessous résument les activités de l'enquêteur pendant l'exercice.

Claude Bonnier
Enquêteur

ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

TABLEAU 1 ■ CHANTIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

N ^o	RÉGION	NOMBRE DE CHANTIERS
01	Bas-Saint-Laurent	5
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1
03	Capitale-Nationale	4
04	Mauricie	3
05	Estrie	6
06	Montréal	7
07	Outaouais	11
08	Abitibi-Témiscaminque	5
09	Côte-Nord	1
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6
12	Chaudière-Appalaches	3
13	Laval	6
14	Lanaudière	10
15	Laurentides	13
16	Montréal	39
17	Centre-du-Québec	7
		Total: 129

TABLEAU 2 ■ RÉSULTATS DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

Plaintes déposées devant la Cour du Québec durant l'exercice	14
Plaintes faisant l'objet d'une condamnation par jugement	5
Plaintes faisant l'objet de l'obtention d'une reconnaissance de culpabilité des défendeurs (ententes à l'amiable)	8
Plaintes retirées (ententes à l'amiable)	2
Plainte en attente d'un jugement	1
Plaintes pendantes devant la Cour du Québec	18
Amendes totales obtenues	31 435 \$

TABLEAU 3 ■ TYPES D'INFRACTIONS

ARTICLE	DOSSIERS RÉGLÉS	DOSSIERS NON RÉGLÉS
15a) Exercice illégal de la profession	3	3
15b) Utilisation illégale du titre	2	4
15c) Utilisation illégale de désignations	3	0
15d) Agir illégalement comme architecte	0	2
15e) Authentification illégale par sceau	1	2
17 Utilisation illégale de plans et devis non conformes à la loi	4	6

Le comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Le comité propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE

Emilie Martineau

MEMBRES

François Hogue

Robert Lacoste

Caroline Lajoie (congé de maternité à partir de janvier 2013)

OBSERVATEUR

Fernando Lozano (démission en novembre 2012)

Bonne nouvelle: il semble que les radiations pour non-respect des exigences du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes soient en voie de disparition! Elles ont littéralement fondu par rapport à l'exercice précédent, qui enregistrait aussi une baisse significative.

Or, bien que la grande majorité des architectes complètent leur cycle – seuls deux architectes ont failli à cette règle –, la perception selon laquelle la formation continue est plus une obligation qu'un atout demeure. Cette année, sept ans après l'application du règlement, le comité a entrepris une grande réflexion sur le sujet.

Le comité a aussi mis en branle des travaux d'actualisation du règlement – visant notamment l'harmonisation avec les règlements des autres provinces canadiennes – qui se poursuivront au cours du prochain exercice.

Cette année encore, le comité a reçu plusieurs demandes d'allègement des exigences de la formation continue. Il a donc recommandé d'inclure à la prochaine révision réglementaire certaines des décisions rendues. Par exemple, les membres en congé parental pourraient se prévaloir, sous certaines conditions, d'une dispense partielle de l'obligation de formation continue. Le comité a également recommandé que des heures de formation soient accordées autant aux inspecteurs qui procèdent à une inspection professionnelle qu'aux architectes qui font l'objet d'une inspection.

Une proposition de règlement révisé sera remise au conseil d'administration au début du prochain exercice.

Emilie Martineau, architecte
Présidente

NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE: 5

ARCHITECTES AYANT COMPLÉTÉ LEUR CYCLE AU 31 MARS 2012: 1345 (SUR 1561)

ARCHITECTES RADIÉS POUR MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE: 2



La Station, FABG architectes
Photo: Julie Charette

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE

ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Administration de projets		
Investissement et financement immobilier	14	54
Inspection préachat	7	18
Évaluer et maîtriser les risques de vos projets de construction	7	15
Moyens préventifs pour éviter les erreurs aux plans et devis	28	66
Planification et suivi de la durée d'un projet et de la durée d'exécution des travaux de construction	7	13
Estimation des coûts de construction	14	28
Créer une bonne première impression	2	11

Aspects techniques

Les dommages structuraux	4	5
L'éclairage architectural	20	43
Bâtiments verts	7	7
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	41	104
Le design en bois massif	12	75
Le revêtement SIFE et la responsabilité de surveillance	4	17
Murs extérieurs des bâtiments anciens	12	33
Vers l'énergie zéro pour le bâtiment – Une réalité à nos portes	3	22
Nouvelles normes sur les portes pare-flammes	2	5
Apprivoiser l'évaluation environnementale stratégique	2	11
Bâtiments éclairés naturellement pour vivre en santé	3	18
Une nouvelle ère pour le solaire en architecture	3	12
Mise en garde sur la nouvelle tendance à réaliser trop facilement des toits végétalisés	2	9

Culture architecturale

Territoire et identité culturelle	7	8
La sauvegarde du patrimoine moderne	7	14
Pour une approche cognitive au patrimoine bâti	7	7
<i>Radiant City</i> : Vers la fin de l'étalement urbain?	3	40
Aménagement du territoire: Un rôle accru pour les architectes	2	8
La densification des banlieues: Retisser la trame	2	77
Patrimoine et territoire: Une approche nouvelle	3	11
Le designer urbain	3	17
L'espace public au 21 ^e siècle	3	11
L'imagination des architectes peut-elle contribuer à la réussite des PMAD et au TOD?	3	5
Dîner table ronde – Plan Nord	2	62
Lecture du milieu bâti et aménagement durable	3	11
Étude de terrain du paysage culturel urbain: Le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal	3	5

Gestion de bureau

La gestion d'une équipe de professionnels	2	11
Apprendre à vendre les services de sa firme	4	13
Mieux négocier ses honoraires	7	27
L'architecte en affaires : S'associer et diriger	7	20
L'écoute comme outil essentiel de la relation avec le client	3	4
Comment mieux communiquer son projet	3	5

Planification et conception

Processus de design intégré	7	28
Comment être facilitateur dans le processus de design intégré	7	8
SketchUp débutant	6	7
SketchUp intermédiaire	3	4
SketchUp avancé	6	2
Circuit guidé en accessibilité universelle	3	7
Aluminium et ceinture verte autour du grand Montréal : Nouvelles opportunités pour les architectes	2	9
Planification d'une université en Ouganda et réalités évolutives	2	8
Circuit guidé en accessibilité universelle : Visite d'installations extérieures	3	7
Le projet architectural dans le contexte du développement durable	2	12
Changer les façons de se déplacer pour améliorer les espaces de vie	3	8

Réglementation du bâtiment et aspects juridiques

Études de cas concrets	3	33
Code de construction – Partie 10	7	31
Code de construction – Parties 3 et 10	42	19
Code de construction – Partie 9	14	9
Réglementation du bâtiment	103	32
La responsabilité professionnelle de l'architecte: Le cadre juridique	3	8
La responsabilité professionnelle de l'architecte: L'exécution des travaux	3	8
La responsabilité professionnelle de l'architecte: Après la réalisation des travaux	3	5
Nouveau code de déontologie	6	31
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	75	69
Un architecte averti en vaut deux!	3	5
Nouvelle réglementation de la Ville de Montréal	6	47

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRES

ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	75	72
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	35	2
Réglementation du bâtiment	103	1

CONGRÈS ANNUEL

Thème: L'aménagement du territoire

Durée: 3 jours (incluant l'assemblée générale du samedi 2 juin)

Nombre d'activités de formation: 33 (incluant les dîners-conférences)

ACTIVITÉS DE FORMATION PAR SUJET

- Administration de projet: 2
- Aspects techniques: 14
- Culture architecturale: 9
- Gestion de bureau: 2
- Planification et conception: 2
- Réglementation du bâtiment et aspects juridiques: 4

TYPE DE CLIENTÈLE

- Architectes: 142
- Stagiaires: 4
- Employés d'architectes et autres: 61



Terrasses Cap-à-l'Aigle, MU Architecture
Photo : Ulysse Lemerise Bouchard

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

PRÉSIDENT

Michel Gagnon

MEMBRES

Patrice Beauchemin, secrétaire
Marco Comtois
Claude Hamelin-Lalonde
Lucie Lanthier

INSPECTEURS

Hubert Chamberland
Pierre d'Anjou
René Lagacé
Alain Letuvé, responsable

Les objectifs établis pour l'exercice ont été atteints en janvier 2013. À compter de ce même mois, trois inspecteurs supplémentaires ont été recrutés et formés afin de répondre aux objectifs du Plan d'orientation stratégique adopté par le conseil d'administration de l'Ordre en septembre 2012.

Programme de surveillance générale: inspection de 200 architectes dans environ 95 bureaux

Bilan de l'année: 4 inspecteurs contractuels ont rendu visite à 222 architectes dans 119 bureaux de toutes les régions du Québec

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle: 4

Rapports de vérification: 121

Enquêtes: 0

Recommandations au conseil d'administration à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux: 0

Membres ayant fait l'objet d'une information au syndic: 29

RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES



Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le comité des concours conseille le conseil d'administration sur l'actualisation du Guide des concours de même que sur les modalités d'application de ce dernier. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENT

Frédéric Dubé

MEMBRES

Julie Boivin

Anne Cormier

Hal Ingberg

André Perrotte

Guy Villemure

Jacques White

COLLABORATRICE

Hélène Lefranc

En plus de se consacrer à l'accompagnement des concours d'architecture, le comité des concours s'est investi, pendant l'exercice, dans la révision du *Guide des concours d'architecture*, en cours de finalisation. Par ailleurs, il a veillé à la consolidation et à la défense de certaines règles des concours auprès des conseillers professionnels et des donneurs d'ouvrage, notamment lorsque des dossiers épineux ont fait surface dans l'actualité.

Parmi les concours d'architecture qui ont fait l'objet d'un suivi au cours du dernier exercice, mentionnons :

- Pavillon 5 du Musée des beaux-arts de Montréal;
- Aménagement des locaux du futur siège social de l'Ordre.

Principales décisions :

- Possibilité, pour un architecte à l'emploi d'un promoteur ou d'un ministère, d'être reconnu comme juré indépendant;
- Approbation de la possibilité, pour un architecte non membre de l'Ordre, d'agir comme conseiller professionnel s'il remplit certains critères précisés au *Guide des concours d'architecture*.

Ces modifications, apportées dans un souci d'adapter la démarche à l'évolution de la pratique de l'architecture, seront rendues publiques en mai 2013 en même temps que le nouveau guide des concours.



Terrasses Cap-à-l'Aigle, MU Architecture
Photo : Ulysse Lemerise Bouchard

Par ailleurs, certains dossiers d'actualité municipale ont retenu l'attention du comité, dont l'appel de candidatures pour un nouveau lieu de diffusion culturelle à Victoria-ville. Dans ce dossier, des élus municipaux ont remis en question certaines dispositions du guide et passé outre à l'approbation de l'Ordre. Le comité a donc recommandé aux architectes, par la voix du bulletin *Élévation*, de ne pas participer à cet appel.

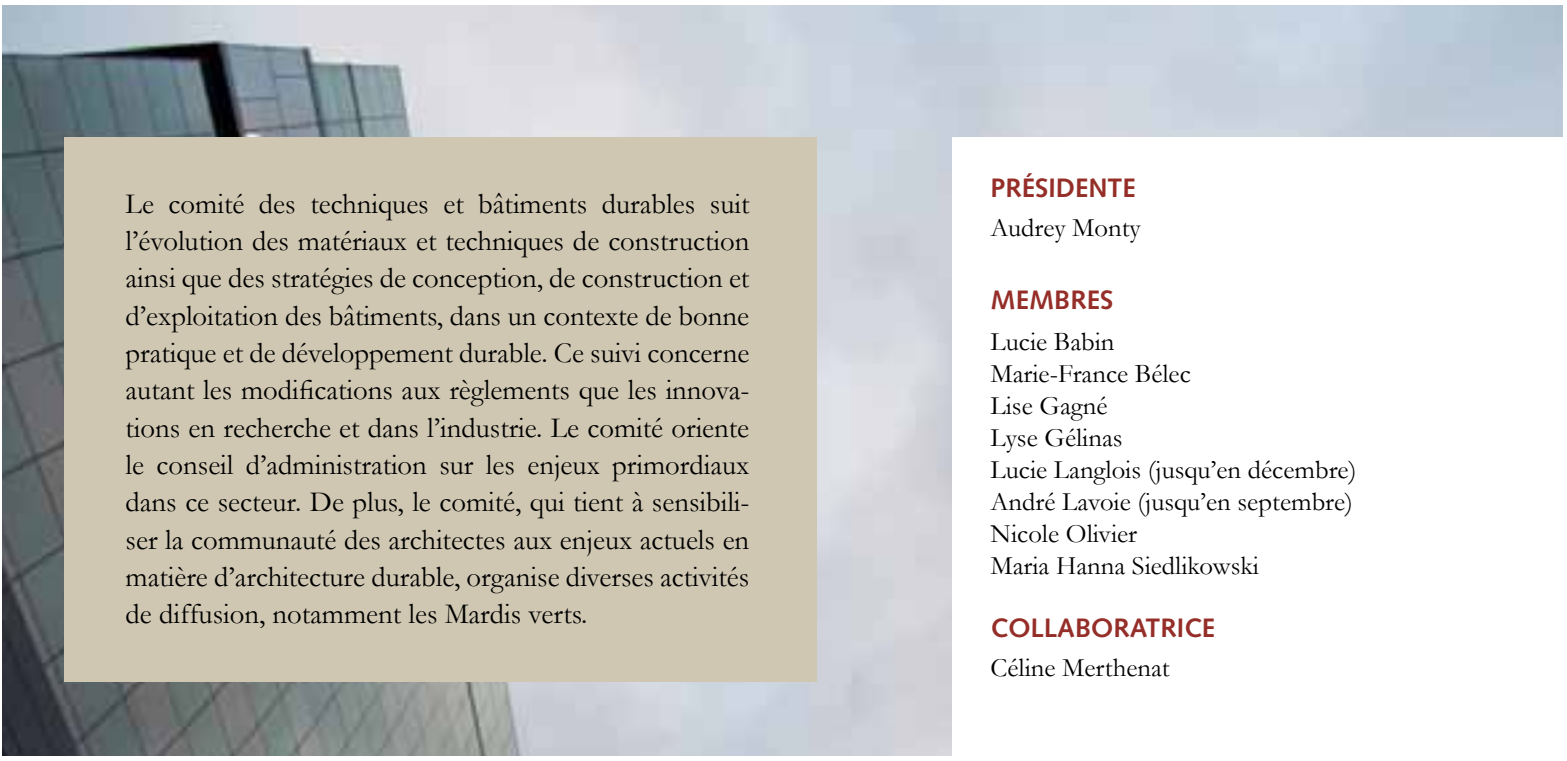
Le comité est aussi intervenu dans le dossier du concours pour la salle de spectacle de Mont-Laurier, où un litige portant sur le contrat opposait le promoteur et le lauréat. Malgré les tentatives de conciliation, les deux parties n'ont pas réussi à s'entendre et le promoteur a lancé un nouvel appel d'offres pour le choix d'un autre architecte.

C'est dans ce contexte que le comité a entamé une réflexion, de concert avec l'organisme Design Montréal. Deux rencontres ont déjà eu lieu. Les objectifs sont, entre autres :

- de faire front commun pour convaincre les donneurs d'ouvrage publics, notamment le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de souscrire aux concours d'architecture;
- d'évaluer la possibilité d'adapter les règles du guide lorsque des équipes pluridisciplinaires sont sollicitées.

Frédéric Dubé

Président du comité des concours de l'OAQ



Le comité des techniques et bâtiments durables suit l'évolution des matériaux et techniques de construction ainsi que des stratégies de conception, de construction et d'exploitation des bâtiments, dans un contexte de bonne pratique et de développement durable. Ce suivi concerne autant les modifications aux règlements que les innovations en recherche et dans l'industrie. Le comité oriente le conseil d'administration sur les enjeux primordiaux dans ce secteur. De plus, le comité, qui tient à sensibiliser la communauté des architectes aux enjeux actuels en matière d'architecture durable, organise diverses activités de diffusion, notamment les Mardis verts.

PRÉSIDENTE

Audrey Monty

MEMBRES

Lucie Babin
Marie-France Bélec
Lise Gagné
Lyse Gélinas
Lucie Langlois (jusqu'en décembre)
André Lavoie (jusqu'en septembre)
Nicole Olivier
Maria Hanna Siedlikowski

COLLABORATRICE

Céline Merthenat

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES



Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke, Marosi et Troy
architectes, Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes, Labbé architecte
Photo: Yien Chao

Le comité s'est réuni à neuf reprises pendant l'exercice, et a organisé sept Mardis verts. Modification notable: ces conférences, présentées auparavant à l'Université de Montréal, le sont maintenant au Centre Canadien d'Architecture. Cette initiative a contribué à rehausser de façon significative la présentation des conférences. Elle s'est aussi traduite par une augmentation de la fréquentation par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, le comité demeure préoccupé par les délais relatifs aux demandes de mesures différentes ou équivalentes (aussi appelées «solutions de rechange») présentées à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Cette dernière met environ cinq à huit fois plus de temps que prévu à répondre à ces demandes, problème qui a été porté à l'attention du conseil d'administration lors de l'exercice précédent. À la suggestion du comité, une rencontre a eu lieu à l'automne entre des représentants de l'Ordre et la RBQ: cette discussion a donné lieu à un article paru dans *Esquisses*.

À notre grande satisfaction, un projet depuis longtemps dans les cartons a connu son dénouement cette année: il s'agit de Projets verts, un site Web consacré aux bâtiments durables. La maquette Web de ce projet développé par l'éditeur Constructo a été achevée à la fin de l'exercice. Cette plateforme met en lumière les réalisations des membres de l'Ordre en matière de bâtiments écologiques et responsables.

Dernier effort, mais non le moindre: comme les Mardis verts ont 20 ans en 2013, le comité s'est employé à organiser un événement pour célébrer cet anniversaire. Il aura lieu en septembre.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 mars 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

RAYMOND CHABOT GRANT THORTON

S.E.N.C.R.L.

Bureau 2000

Tour de la Banque Nationale

600, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691

Télécopieur : 514 878-2127

www.rcgt.com

Aux membres de

Ordre des architectes du Québec

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 42-43

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS CONSOLIDÉS	44
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉE	45
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	45
SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	46
NOTES COMPLÉMENTAIRES	47-52

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ	53-55
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX	55

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des architectes du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers consolidés, qui indique que l'Ordre des architectes du Québec a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers consolidés, y compris les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Raymond Cholet Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*¹

Montréal
Le 16 mai 2013

¹ CPA auditeur, CA permis n° A115879

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-2014	2012-2013	2012-2013	2011-2012
	Budget (non audité)	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	2 414 315	2 171 512	2 171 122	1 987 224
Exercice en société	20 625		14 700	
Inscriptions au tableau des membres	35 000	21 875	31 120	36 620
Permis temporaires et autorisations spéciales	40 000	40 000	72 000	63 000
Examen des architectes du Canada	51 000	125 531	149 257	123 952
Inscriptions aux registres	115 675	82 500	138 987	124 721
Formation	432 847	425 000	407 014	478 400
Amendes disciplinaires	100 000	100 000	88 928	136 253
Contrôle de l'exercice illégal	18 500	16 000	24 905	27 732
Publicité	245 000	186 000	228 768	161 319
Congrès	104 000	155 000	135 265	150 287
Remise des permis	9 500	2 500	9 864	2 265
Cocktail des collaborateurs	2 160		2 160	
Prix d'excellence en architecture	145 000	118 480	17 822	319 600
Autres commandites et contributions financières	19 000	82 500	16 084	51 734
Contribution du Fonds d'assurances		10 000	10 000	25 000
Produits nets de placements	786	3 934	5 297	6 496
Autres produits	25 000	5 000	5 919	4 398
Revenus locatifs – 420 McGill	499 656	497 912	467 397	113 944
	4 278 064	4 043 744	3 996 609	3 812 945
CHARGES				
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	193 713	248 162	250 338	265 782
Inspection professionnelle et aide à la pratique	296 832	228 007	273 805	216 288
Discipline	468 494	412 752	521 146	581 964
Admission	346 157	318 032	371 069	337 734
Formation continue	477 701	460 805	415 131	393 505
Contrôle de l'exercice illégal	201 085	181 879	191 837	181 506
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	369 103	393 475	358 070	426 786
Communications et événements spéciaux	584 335	536 992	543 976	526 648
Congrès	169 112	218 051	200 567	203 472
Remise des permis	57 853	57 457	56 774	66 739
Cocktail des collaborateurs	25 743	24 177	24 593	22 558
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	38 000	166 400	128 341	167 863
Concours	13 930	15 182	9 717	15 337
Techniques et bâtiments durables	11 962	3 800	4 182	3 929
Réglementation	45 489	31 680	18 852	28 196
Prix d'excellence en architecture	228 725	156 342	59 697	312 970
Dépenses locatives – 420 McGill	660 419	654 424	638 357	179 929
	4 188 653	4 107 617	4 066 452	3 931 206
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autre élément	89 411	(63 873)	(69 843)	(118 261)
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	1 376 467			
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	1 465 878	(63 873)	(69 843)	(118 261)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 626 641	92 639	101 117	(52 276)
Ordre des architectes du Québec	(160 763)	(156 512)	(170 960)	(65 985)
Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme	1 465 878	(63 873)	(69 843)	(118 261)

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires consolidés font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 5 fournit d'autres informations sur les résultats consolidés.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2012-2013		2011-2012
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Actif net au début	317 356	566 478	883 834
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice et remboursement de dettes	793 552	(793 552)	
	1 110 908	(227 074)	883 834
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(213 760)	143 917	(69 843)
Actif net (négatif) à la fin	897 148	(83 157)	813 991

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(69 843)	(118 261)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	151 557	94 882
Amortissement de l'immobilisation incorporelle	62 203	44 664
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 6)	186 774	539 758
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	330 691	561 043
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(690 540)	(3 198 422)
Acquisition d'immobilisation incorporelle	(36 575)	(66 520)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(727 115)	(3 264 942)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à demande		850 000
Dettes à long terme		2 260 599
Remboursement de la dette à long terme	(66 437)	(21 421)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(66 437)	3 089 178
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(462 861)	385 279
Encaisse au début	1 506 251	1 120 972
Encaisse à la fin	1 043 390	1 506 251

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires consolidés font partie intégrante des états financiers consolidés.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

au 31 mars 2013

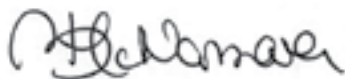
	2013-03-31	2012-03-31	2011-04-01
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	1 043 390	1 506 251	1 120 972
Comptes clients et autres créances (note 8)	524 396	353 658	301 643
Frais payés d'avance	66 924	91 804	77 794
	1 634 710	1 951 713	1 500 409
Long terme			
Actifs destinés à la vente (note 9)	67 265	78 459	89 651
Immobilisations corporelles (note 10)	5 265 495	4 715 318	100 587
Immobilisation incorporelle (note 11)	87 129	112 757	90 900
	7 054 599	6 858 247	1 781 547
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 12)	573 837	434 595	355 226
Produits reportés – Prix d'excellence	7 147	5 741	61 668
Produits perçus par anticipation	1 136 883	944 899	362 558
Emprunt à demande (note 13)	850 000	850 000	
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	2 172 741	71 143	
	4 740 608	2 306 378	779 452
Long terme			
Dette à long terme (note 14)		2 168 035	
Solde de prix d'achat (note 15)	1 500 000	1 500 000	
	6 240 608	5 974 413	779 452
ACTIF NET			
Investi en immobilisations	897 148	317 356	281 138
Non affecté	(83 157)	566 478	720 957
	813 991	883 834	1 002 095
	7 054 599	6 858 247	1 781 547

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires consolidés font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,



André Bourassa, président



Bernard McNamara, vice-président

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2013

1 - STATUTS, NATURE DES ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre des architectes du Québec (ci-après l'« Ordre ») est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes. De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 – BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats consolidés dans les colonnes Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Le budget 2013-2014 a été approuvé par le conseil d'administration le 13 avril 2012.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers consolidés de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Ordre et de sa filiale détenue à 99,99 %, la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme S.E.C. Cependant, le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle n'est pas consolidé, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés puisque les activités du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle ne sont pas de type similaire.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants :

Cotisations des membres

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Examen des architectes du Canada et formation

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada et de la formation sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens et les cours ont eu lieu.

Amendes disciplinaires et contrôle de l'exercice illégal

Les amendes disciplinaires et les produits de contrôle de l'exercice illégal sont constatés lorsque la décision est rendue et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Communications, publications et commandites

Les produits de communications, de publications et de commandites sont constatés lorsque le service est fourni.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2013

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Produits de location

L'Ordre comptabilise ses produits de location selon les modalités prévues aux ententes, au fur et à mesure de la prestation des services.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges de salaires et des charges sociales de chacune des activités.

Le 1^{er} avril 2011, l'Ordre a modifié rétroactivement la clé de répartition des frais généraux et a retraité ses données comparatives. Antérieurement, l'Ordre répartissait les frais généraux en fonction d'une clé de répartition qui correspondait au prorata des charges de salaires et honoraires et des charges sociales de chacune des activités. L'Ordre estime que la nouvelle clé de répartition utilisée permet une répartition plus fiable des frais généraux.

Immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	TAUX
Bâtiment – 420 McGill	2,5 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %
Site Internet	33 %
Améliorations locatives	10 %
Aménagements	10 %

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats consolidés.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers consolidés de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés à la note 15.

4 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les présents états financiers consolidés sont les premiers états financiers consolidés de l'Ordre établis selon les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptable est le 1^{er} avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 3, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, des informations comparatives et de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

Exemptions relatives à l'application initiale

L'Ordre n'a appliqué aucune exemption facultative.

Incidence de la transition sur l'actif net au 1^{er} avril 2011

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur l'actif net de l'Ordre à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011, est nulle.

Rapprochement de l'insuffisance des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012

L'insuffisance des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012 établie selon les nouvelles normes comptables correspond à celle établie selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

État des flux de trésorerie consolidés

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur. Aucun ajustement important n'a été apporté à l'état des flux de trésorerie consolidés de l'Ordre. Le seul changement effectué dans les états financiers consolidés de l'Ordre provient du retrait, dans les nouvelles normes comptables, de l'obligation de divulguer le montant des intérêts versés.

5 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Les frais généraux sont ventilés comme suit :

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	87 502	84 694
Inspection professionnelle et aide à la pratique	55 534	61 906
Discipline	147 546	179 753
Admission	165 581	144 196
Formation continue	89 892	77 718
Contrôle de l'exercice illégal	75 452	76 910
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	99 446	98 644
Communications et événements spéciaux	171 808	180 402
Congrès	33 287	27 336
Remise des permis	11 030	8 388
Cocktail des collaborateurs	4 976	3 725
Concours	3 659	3 841
Techniques et bâtiments durables	126	154
Réglementation	107	74
Prix d'excellence en architecture	21 841	8 974
	967 787	956 715

La charge d'amortissement de l'exercice est de 213 760 \$ (139 546 \$ en 2012). La dépense d'intérêts de l'exercice est de 269 182 \$ (88 097 \$ en 2012).

6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	(170 738)	(52 015)
Frais payés d'avance	24 880	(14 010)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	139 242	79 369
Produits reportés – Prix d'excellence	1 406	(55 927)
Produits perçus par anticipation	191 984	582 341
	186 774	539 758

7 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, dans le cadre du Prix d'excellence, l'Ordre n'a reçu aucune commandite sous forme de produits et de services, alors qu'au cours de l'exercice précédent l'Ordre en avait reçu pour un total de 164 020 \$. Ces opérations ont été comptabilisées à la juste valeur.

8 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Sommes à recevoir		
Cotisations des membres	1 945	61 291
Formation	26 910	33 608
Amendes disciplinaires	104 292	93 712
Contrôle de l'exercice illégal	6 145	17 785
Communications et publications	41 930	46 621
Prix d'excellence		39 078
Examen des architectes du Canada	132 295	3 366
Divers	210 879	58 197
	524 396	353 658

9 - ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a entrepris des démarches pour vendre le terrain ainsi que le bâtiment situés au 1825, boulevard René-Lévesque Ouest. Par conséquent, ces actifs ont été reclassés sous la rubrique « Actifs destinés à la vente » à l'état consolidé de la situation financière. La dernière évaluation municipale indique une valeur de 952 500 \$ pour le terrain et le bâtiment.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2013

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013-03-31		2012-03-31
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain – 420 McGill (a)	780 000		780 000
Bâtiment – 420 McGill (a)	4 124 619	128 836	3 995 783
Améliorations locatives	191 306		191 306
Aménagements	98 775	3 718	95 057
Mobilier et équipement	118 241	71 867	46 374
Ordinateurs et logiciels	465 354	308 379	156 975
	<u>5 778 295</u>	<u>512 800</u>	<u>5 265 495</u>
			<u>4 715 318</u>

(a) La dernière évaluation municipale de la propriété située au 420 McGill, qui est destinée à la location, indique une valeur de 3 112 500 \$ pour le terrain et le bâtiment.

11 - IMMOBILISATION INCORPORELLE

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Immobilisation incorporelle amortissable		
Site Internet	<u>87 129</u>	<u>112 757</u>

12 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Comptes fournisseurs	184 705	101 925
Taxes à payer	99 180	72 777
Vacances à payer	98 237	83 908
Salaires et charges sociales à payer	27 493	19 618
Autres	<u>164 222</u>	<u>156 367</u>
	<u>573 837</u>	<u>434 595</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 106 403 \$ au 31 mars 2013 (78 882 \$ au 31 mars 2012).

13 - EMPRUNT À DEMANDE

L'emprunt à demande, d'une valeur comptable de 850 000 \$, est garanti par une hypothèque de premier rang du même montant sur l'immeuble, dont la valeur aux livres est de 67 265 \$, porte intérêt au taux de base canadien du prêteur majoré de 1,5 % (0,5 % au 31 mars 2012) (4,5 %; 3,5 % au 31 mars 2012). Il est remboursable en totalité à la première des dates suivantes: la vente de l'immeuble ou le 31 octobre 2013.

14 - DETTE À LONG TERME

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Emprunt, garanti par une hypothèque de 1 ^{er} rang grevant l'immeuble situé au 420 McGill, dont le coût non amorti est de 4 775 783 \$, ainsi que sur l'universalité des loyers, des revenus et des biens meubles présents et futurs de cet immeuble, 5,94 %, remboursable par versements mensuels de 16 713 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2013	2 172 741	2 239 178
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	<u>(2 172 741)</u>	<u>(71 143)</u>
	<u>—</u>	<u>2 168 035</u>

Le versement exigible sur la dette à long terme au cours du prochain exercice s'élève à 2 172 741 \$.

15 - SOLDE DE PRIX D'ACHAT

Le solde du prix d'achat de l'immeuble situé au 420 McGill, à Montréal, est payable le ou avant le 8 décembre 2016, et porte intérêt au taux de 8 % les trois premières années, jusqu'en décembre 2014, et au taux de 9 % les deux années suivantes, jusqu'en décembre 2016. Ce montant est garanti par une hypothèque de 1 800 000 \$ sur l'immeuble du 420 McGill, dont la valeur aux livres est de 4 775 783 \$.

16 - FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2012, lesquels sont présentés distinctement :

	2012-12-31	2011-12-31
	\$	\$
Total de l'actif	56 746 430	48 846 305
Total du passif	43 287 707	35 558 062
Surplus	12 783 128	12 868 875
Revenus		
Primes nettes	10 866 460	9 412 710
Placements	1 465 489	1 219 126
Dépenses	12 417 696	9 450 141
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	6 000 851	6 463 220
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	5 385 438	(5 587 241)

17 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une des parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque celle-ci est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de financement :

- **Risque de taux d'intérêt**

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

La dette à long terme et le solde de prix d'achat portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt à demande porte intérêt à taux variable et expose donc l'Ordre à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 1 557 485 \$ (1 859 909 \$ au 31 mars 2012), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

Passifs financiers garantis

Au 31 mars 2013, la valeur comptable des passifs financiers qui sont garantis est de 4 522 741 \$ (4 589 178 \$ au 31 mars 2012).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2013

18 - GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la fourniture de services aux membres.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

19 – ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant en 2016, à verser une somme de 6 307 \$ pour une timbreuse. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 2 294 \$ en 2014 et 2015 et à 1 719 \$ en 2016.

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant en 2018, à verser pour des locaux une somme de 877 805 \$, dont 75 % sont versés à la filiale en propriété exclusive et 25 % à un tiers. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 125 300 \$ en 2014, à 181 487 \$ en 2015, à 185 913 \$ en 2016, à 190 339 \$ en 2017 et à 194 766 \$ en 2018. Ces montants représentent 100 % de l'engagement, dont seulement 25 % seront versés à un tiers.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

		2012-2013	2011-2012
		\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ			
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence			
	Allocations de présence des membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de la présidence	15 119	15 238
	Salaires et charges sociales	87 586	86 013
	Honoraires	22 750	12 015
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	19 853	31 749
	Autres frais directs	17 528	36 073
	Quote-part des frais généraux	87 502	84 694
		250 338	265 782
Inspection professionnelle et aide à la pratique			
	Allocations de présence	4 512	4 762
	Salaires et charges sociales	55 815	65 361
	Honoraires	131 656	73 646
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	25 891	9 980
	Autres frais directs	397	633
	Quote-part des frais généraux	55 534	61 906
		273 805	216 288
Discipline			
	Allocations de présence	2 786	2 629
	Salaires et charges sociales	146 835	181 530
	Honoraires	202 748	193 177
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	12 443	9 878
	Autres frais directs	8 788	14 997
	Quote-part des frais généraux	147 546	179 753
		521 146	581 964
Admission			
	Allocations de présence	3 600	4 625
	Salaires et charges sociales	165 246	144 391
	Honoraires	5 328	12 626
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	7 783	6 162
	Autres frais directs	23 531	25 734
	Quote-part des frais généraux	165 581	144 196
		371 069	337 734
Formation continue			
	Allocations de présence	1 256	363
	Salaires et charges sociales	89 777	80 982
	Honoraires	173 228	164 623
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	38 503	39 912
	Autres frais directs	22 475	29 907
	Quote-part des frais généraux	89 892	77 718
		415 131	393 505
Contrôle de l'exercice illégal			
	Salaires et charges sociales	74 978	77 185
	Honoraires	34 864	20 146
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	5 056	4 483
	Autres frais directs	1 487	2 782
	Quote-part des frais généraux	75 452	76 910
		191 837	181 506
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques			
	Salaires et charges sociales	99 676	99 837
	Honoraires	5 426	4 444
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	25 742	22 363
	Contributions et autres frais directs	127 780	201 498
	Quote-part des frais généraux	99 446	98 644
		358 070	426 786
Communications et événements spéciaux			
	Salaires et charges sociales	172 203	184 428
	Honoraires	113 062	78 354
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	14 936	18 692
	Autres frais directs	71 967	64 772
	Quote-part des frais généraux	171 808	180 402
		543 976	526 648

		2012-2013	2011-2012
		\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)			
Congrès			
	Salaires et charges sociales	33 234	27 536
	Honoraires	62 128	61 068
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	35 493	42 376
	Autres frais directs	36 425	45 156
	Quote-part des frais généraux	33 287	27 336
		<u>200 567</u>	<u>203 472</u>
Remise des permis			
	Salaires et charges sociales	11 032	8 398
	Honoraires	14 572	14 201
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	5 969	9 024
	Autres frais directs	14 171	26 728
	Quote-part des frais généraux	11 030	8 388
		<u>56 774</u>	<u>66 739</u>
Cocktail des collaborateurs			
	Salaires et charges sociales	4 979	3 718
	Honoraires	6 567	5 557
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	6 388	3 938
	Autres frais directs	1 683	5 620
	Quote-part des frais généraux	4 976	3 725
		<u>24 593</u>	<u>22 558</u>
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour			
	Honoraires	10 170	11 590
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 334	4 726
	Contributions et autres frais directs	116 837	151 547
		<u>128 341</u>	<u>167 863</u>
Concours			
	Allocations de présence	475	900
	Salaires et charges sociales	3 690	3 918
	Honoraires	1 354	3 776
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	539	2 902
	Quote-part des frais généraux	3 659	3 841
		<u>9 717</u>	<u>15 337</u>
Techniques et bâtiments durables			
	Allocations de présence	1 663	1 945
	Salaires et charges sociales	136	165
	Honoraires	1 500	1 250
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	757	415
	Quote-part des frais généraux	126	154
		<u>4 182</u>	<u>3 929</u>
Réglementation			
	Salaires et charges sociales	122	80
	Honoraires	16 177	26 020
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 598	1 768
	Autres frais directs	848	254
	Quote-part des frais généraux	107	74
		<u>18 852</u>	<u>28 196</u>
Prix d'excellence en architecture			
	Salaires et charges sociales	21 715	9 046
	Honoraires	12 899	120 880
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	642	13 593
	Autres frais directs	2 600	160 477
	Quote-part des frais généraux	21 841	8 974
		<u>59 697</u>	<u>312 970</u>

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)		
Dépenses locatives – 420 McGill		
Frais d'entretien	57 700	10 829
Taxes et assurance	130 863	39 639
Frais administratifs	23 626	5 793
Intérêts sur le solde de prix d'achat	112 258	37 742
Honoraires professionnels	17 284	
Frais de locations et autres	6 083	
Salaires, jetons et charges sociales	25 948	
Commissions de location	2 443	
Amortissement du bâtiment	104 029	28 526
Intérêts sur la dette à long terme	125 136	41 552
Frais financiers	32 987	15 848
	638 357	179 929
	4 066 452	3 931 206

	2012-2013	2011-2012
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais généraux		
Salaires	338 350	281 350
Charges sociales	75 322	115 855
Frais de poste et télécommunications	24 538	28 303
Fournitures de bureau	32 466	30 380
Taxes	37 716	35 988
Assurances	17 762	14 890
Chauffage et énergie	15 958	18 460
Entretien et réparations	35 455	43 022
Location d'équipement et contrats de service	12 623	12 945
Loyer	1 510	
Honoraires professionnels	196 555	164 593
Frais de représentation, de repas et de déplacement	20 728	18 808
Frais bancaires et autres	49 073	81 092
Amortissement du bâtiment	11 194	11 196
Amortissement du mobilier et de l'équipement	13 685	9 029
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	22 649	46 140
Amortissement du site Internet	62 203	44 664
	967 787	956 715

Répartition des frais généraux		
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	87 502	84 694
Inspection professionnelle et aide à la pratique	55 534	61 906
Discipline	147 546	179 753
Admission	165 581	144 196
Formation continue	89 892	77 718
Contrôle de l'exercice illégal	75 452	76 910
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	99 446	98 644
Communications et événements spéciaux	171 808	180 402
Congrès	33 287	27 336
Remise des permis	11 030	8 388
Cocktail des collaborateurs	4 976	3 725
Concours	3 659	3 841
Techniques et bâtiments durables	126	154
Réglementation	107	74
Prix d'excellence en architecture	21 841	8 974
	967 787	956 715



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1R4
514-937-6168 1-800-599-6168
info@oaq.com

Édition : Pierre Frisko
Révision : Christine Dufresne
Direction artistique : Geneviève Dubé,
Magistral Design

En couverture :

Terrasses Cap-à-l'Aigle,
MU Architecture
Photo: Ulysse Lemerise Bouchard

Ci-contre :

Piscine de Salluit, Fournier,
Gersovitz, Moss, Drolet
et associés architectes

www.oaq.com